

CFF: touche pas à ma retraite!

Les délégués de la conférence CCT CFF l'ont dit haut et fort: il est hors de question que les retraites du personnel fondent. L'entreprise doit en faire plus. **Page 2 et 3**

Journée de branche bus

Deux nouveaux membres du comité bus ont été élus le 26 février à Olten. Il s'agit de Carmelo Scuderi, des tl, et Elisabeth Küng, de la STI Thoune. **Page 4**



Journée d'écoute

Les préoccupations de la section tpf urbains, présidée par Bernard Clerc. **Page 13**

Protection des travailleurs

Attention, vous êtes surveillés

En matière de surveillance des travailleurs, la loi est assez vague et laisse place à beaucoup de possibilités d'interprétation. Les employés ont tout intérêt à être vigilants, même si la surveillance peut parfois leur être utile.

Les moyens de surveillance des employés se sont multipliés ces dernières années: logiciel espion, caméras, enregistrement des conversations téléphoniques et géolocalisation, entre autres. L'employeur a certains droits mais l'employé également! Il faut faire attention aux dérives que peuvent occasionner certains moyens de surveillance...

Dans ce numéro, entretien avec un inspecteur du travail du canton de Genève et avec un spécialiste de l'équipe de protection juridique du SEV.



Nous sommes de plus en plus surveillés, au travail et en déplacement notamment. Il en va souvent de notre protection, mais attention aux abus...

Dossier pages 10 à 12

Journée de la solidarité

La journée de la solidarité, c'est le 1er mai, jour de la fête du travail. Mais cette année, on fête la solidarité ce samedi 7 mars déjà. Solidaires avec les femmes, dont les salaires souffrent encore et toujours de discrimination. Nous vous attendons nombreux et nombreuses à Berne dès 13h30 à la Schützenmatte: des plus jeunes aux plus âgés, hommes et femmes.

Viens donc et prends quelqu'un avec toi!

Interview

L'espoir du combat retrouvé chez Ziegler

■ Jean Ziegler vient de publier «Retournez les fusils! Choisir son camp» aux éditions du Seuil. Trente-cinq ans après la publication de «Retournez les fusils! Manuel de sociologie d'opposition», l'intellectuel genevois revisite sa biographie intellectuelle, enrichie de son expérience sur le terrain et de moments d'introspection. Dans un style puissant et imagé, ponctué de citations, son der-

nier ouvrage constitue une incitation à l'action.

Dans cet entretien que nous reprenons du quotidien Le Courrier, Jean Ziegler démontre si besoin, qu'il n'a rien perdu de sa capacité de révolte et fait preuve d'un optimisme inébranlable dans un avenir meilleur.



Interview en pages 6 et 7

EN VITESSE

Une grève exemplaire au Tessin

■ C'est une leçon de courage, de dignité et de détermination qu'ont donnée les employé-e-s d'Exten au Tessin. En grève depuis le 19 février pour dénoncer des baisses de salaires de 26 % pour les frontaliers et de 16 % pour les résidents, ils ont repris le travail le 26 février en soirée suite à une médiation organisée par l'Office cantonal de conciliation, sous la présidence de la conseillère d'Etat Laura Sadis. Durant ces premières tractations, la délégation du personnel, le syndicat Unia et la direction d'Exten SA ont convenu d'un commun accord que les diminutions de salaires sont suspendues jusqu'au 30 avril 2015, que les négociations sont ouvertes et se termineront à fin avril 2015 et qu'aucune mesure ne sera prise à l'encontre des grévistes.

Ce succès d'étape est le fruit d'une magnifique mobilisation du personnel d'Exten. Pour protester contre les baisses de salaires, il s'était mis en grève. Les dirigeants ne leur avaient laissé d'autre choix que de signer un nouveau contrat: «Si tu ne signes pas ton nouveau contrat, la boîte va fermer. Si tu n'es pas satisfait, tu peux donner ta démission.» Un chantage imposé sans même que ne soit présenté le moindre chiffre justifiant l'impact du franc fort sur l'entreprise. L'affaire Exten dépasse largement la seule histoire d'entreprise. La déréglementation des rapports de travail, comme souligné par l'Union syndicale tessinoise, prend d'autres visages: ceux du démantèlement des droits du personnel. «Les conflits chez Exten SA et chez Cattaneo SA ne sont que la pointe de l'iceberg de la mise à sac du travail.» La fin du mouvement a été accueillie avec une grande satisfaction. La fatigue était bien présente, mais le personnel est resté déterminé. L'USS espère désormais qu'un accord définitif puisse être signé ces prochaines semaines. *frg/vbo*

Conférence CCT CFF-CFF Cargo

Caisse de pension CFF:

Le personnel des CFF n'a pas l'intention de payer la facture due à la baisse annoncée des rentes. Lors de la dernière conférence CCT CFF, les délégués ont montré leur colère. Ils exigent des CFF qu'ils assument leur part dans le financement des mesures de stabilisation de la caisse de pension.

Les délégués SEV à la conférence CCT CFF et CFF Cargo du 26 février l'ont dit à une grande majorité: le personnel ne se laissera pas tondre pour garantir le niveau des rentes de la

caisse de pension (CP CFF).

Quel est l'enjeu?

Dans notre première édition de l'année, nous en esquissons les contours. Le Conseil de fondation de la CP CFF a décidé en fin d'année dernière d'une série de mesures pour le 1^{er} janvier 2016: baisse du taux d'intérêt technique (de 3 % à 2,5 %), ce qui engendre une baisse du taux de conversion et donc une diminution des rentes. Il a aussi introduit la table des générations, qui implique la baisse du taux de conversion sur la base de l'année de naissance, synonyme d'espérance de vie accrue.

En clair, pour éviter cette diminution des rentes, il faut trou-

ver de l'argent supplémentaire. Afin d'atténuer les pertes sur les rentes pour les jeunes assurés et de maintenir le niveau de prestations, les cotisations à la CP seront augmentées, à raison de 2,5 % répartis équitablement entre les CFF et le personnel.

Des mesures pour ceux qui partent bientôt en retraite

Mais il faut aussi des mesures pour les assurés qui sont bientôt à la retraite. Et pour cela, il faudrait un investissement unique de l'ordre de 500 millions à 690 millions à la charge des CFF. Le personnel devrait aussi participer en renonçant à un jour de vacances de 2016 à 2018, en acceptant l'idée

qu'entre 2017 et 2020 seules les augmentations salariales individuelles (selon CCT) de 0,8 % soient octroyées. Les augmentations générales liées au renchérissement passeraient à la trappe jusqu'en 2019, à moins qu'il ne dépasse 1,2 %.

Voilà ce qui était prévu avant le 15 janvier et la décision de la Banque nationale suisse de supprimer le taux plancher. Les CFF ont alors annoncé qu'ils mettaient en question leur participation unique de plusieurs centaines de millions de francs. Un changement de cap qui a du mal à passer auprès des assurés. «Les négociations ne sont pas interrompues, mais pour l'heure, il n'y a pas d'accord, a relevé Giorgio Tuti, président

La Fondation Swiss Aviation va-t-elle s'atteler à de nouvelles tâches?

Observer reste nécessaire

Début octobre 2015, le mandat de la Fondation Swiss Aviation s'arrête. La suite en matière de suivi de l'évolution de l'aviation suisse n'est pas encore clairement définie.

Durant 10 ans, la Fondation Swiss Aviation a défendu les intérêts de la Confédération en matière de transport aérien, en raison de l'intégration de Swiss au groupe Lufthansa. Philipp Hadorn, conseiller national, a demandé au Conseil fédéral quel était le bilan de cette activité.

La réponse du Conseil fédéral est désormais connue: il considère que l'objectif que «notre pays soit particulièrement bien raccordé au reste du monde» est totalement atteint. Et estime que Swiss a réussi «à conserver une autonomie réellement importante au sein du groupe». Le Conseil fédéral ne prend pas position sur les rela-

tions entre la direction du groupe et le personnel, que Philipp Hadorn décrit comme «de plus en plus mauvaises». Le Conseil fédéral pense toutefois que Lufthansa ne se mêle pas directement des conflits actuels. Quant à l'avenir, le

Conseil fédéral se refuse à tout pronostic pour Swiss, mais croit que l'aviation suisse a de réelles chances de se maintenir. La Fondation Swiss Aviation a rempli son mandat mais un «monitoring» de l'aviation suisse reste nécessaire. C'est

d'ailleurs pourquoi il souhaite créer une nouvelle instance, qui serait chargée d'observer la compétitivité de l'aviation suisse et le cadre général dans lequel elle évolue. *pan/Hes*

COMMENTAIRE

La proposition du Conseil fédéral fait sens

Avec la réponse à mon interpellation parlementaire, le Conseil fédéral devait reconnaître ouvertement que la Fondation Swiss Aviation a totalement rempli son mandat. Ses succès en faveur de l'aviation suisse sont évidents et son mandat, limité à 10 ans, devrait être poursuivi.

Le Conseil fédéral en réalité considère que les liaisons aériennes sont garanties aussi bien qu'auparavant. Mais il oublie un peu la part importante fournie par d'autres

compagnies aériennes. Et considérer que Swiss est indépendant semble également discuté. On fait là semblant d'ignorer le programme d'optimisation qui entraînera une réduction drastique des coûts dans toutes les filiales Lufthansa. On ne tire pas non plus de bilan des places de travail entre les débuts de la nouvelle compagnie aérienne, après le grounding, et aujourd'hui, alors que le nombre de collaborateurs a été réduit encore une fois de moitié. Ce qui est réjouissant par contre, c'est que le Conseil fédéral

considère qu'un monitoring reste nécessaire. La proposition du DETEC de créer un nouvel organe indépendant de Swiss a du sens. Par contre, dans la composition de l'instance, on oublie encore une fois les syndicats. Cela devrait sans doute être corrigé, car le Conseil fédéral connaît, au moins depuis 2001, l'importance directe et indirecte de l'aviation pour les actifs et le marché du travail.

Philipp Hadorn, président SEV-GATA, secrétaire syndical SEV et conseiller national PS SO.

le personnel fâché



Manuel Avallone a répondu aux nombreuses questions et critiques des délégués, notamment concernant la caisse de pension CFF.

du SEV. Mais le temps presse, sans accord sur les mesures de stabilisation, nous ne pourrions que conseiller aux quelque 2600 collègues qui en ont la possibilité de prendre leur retraite pour le 1^{er} décembre de cette année. Ils bénéficieront ainsi des conditions actuelles.» Et dans la salle, le mécontentement était palpable chez les collègues. «Les CFF doivent s'engager davantage.» «Il est important qu'une décision intervienne rapidement, car ceux qui veulent partir en retraite anticipée fin novembre doivent donner leur congé fin mai. Ils doivent donc avoir suffisamment de temps à disposition pour prendre leur décision.»

«Nous avons déjà une baisse réelle des salaires car nous avons 1% qui part pour le modèle de retraite Valida. Avec 1,25% de hausse de cotisation, ça fait 2,25% en moins chaque mois», a relevé un collègue de la manœuvre. Dans le même registre, un délégué a rappelé que la hausse des primes maladie vient grever le budget des ménages. «On ne doit pas s'agenouiller devant les CFF. Ils ont loupé un virage en détruisant des postes de travail. Ils ont rationalisé et fait des économies sur le dos du personnel. Nous perdons du pouvoir d'achat depuis 15 ans. Avant, les employés pleuraient

à 65 ans parce qu'ils ne voulaient pas partir à la retraite. Maintenant, ils rêvent de s'en aller!» Une prise de position saluée par une salve d'applaudissements!

Et certains l'ont bien fait remarquer: les CFF doivent prendre leurs responsabilités pour garantir l'attractivité des emplois et donc par ricochet la bonne marche de la caisse de pension. Il s'est aussi trouvé des voix pour défendre le paquet global, jugé équilibré avec des concessions du personnel «acceptables».

Au final, Manuel Avallone, vice-président du SEV, a estimé qu'il fallait tenir compte des mesures utiles aux jeunes ac-

tifs – pour qui la caisse de pension n'est pas le principal sujet de préoccupation – et celles nécessaires à ceux qui vont partir à la retraite prochainement et qui pourraient se retrouver avec des baisses substantielles si on n'a pas de mesures de stabilisation. «Les CFF vont nous faire une nouvelle proposition et nous allons les écouter. Nous amènerons les avis entendus aujourd'hui lors de cette conférence CCT et les défendrons avec énergie», a assuré Giorgio Tuti.

Ce thème brûlant reviendra sur la table de la conférence CCT CFF le 15 avril.

Vivian Bologna

INFO

Temps de travail et indemnités «Ouvrez l'oeil»

Le secrétaire syndical Urs Huber a invité les délégués à la conférence CCT à ouvrir l'oeil sur le décompte de temps pour ceux qui travaillent au sein de l-IH. «Il y a des situations inacceptables. Des suppléments de pause et d'autres suppléments temporels n'ont pas été comptabilisés ou l'ont été de la mauvaise manière en janvier. En outre, des indem-

nités de nuit, du dimanche, n'ont pas été versées. On m'a dit qu'ailleurs c'est pareil. Avertissez-nous si vous constatez des erreurs!» Dans un autre registre, le secrétaire syndical Martin Allemann a souligné que la gestion du temps de travail connaissait de gros bugs. «Gardez tous les documents utiles pour faire valoir vos droits et tenez-nous au courant.»

ÉDITO

Liberté, égalité, solidarité – l'égalité salariale maintenant!

Une importante manifestation nationale aura lieu après-demain, le 7 mars. Celle-ci entrera dans l'histoire ne serait-ce que par le fait que 48 organisations différentes, aussi bien de gauche que de droite, appellent à manifester. On n'avait encore jamais vu cela.

Les membres SEV se retrouveront dès 12 h 30 à la Schützenmatte et marcheront ensuite ensemble jusqu'à la Place fédérale, pour montrer leur solidarité. Un signal pour l'égalité salariale et contre l'augmentation de l'âge de la retraite!

Pourquoi faisons-nous cela?

Il est très important de montrer un signal fort pour l'égalité salariale (avec des contrôles) et pour stopper l'augmentation de l'âge de la retraite. C'est pourquoi on a besoin de chaque femme et de chaque homme à cette manif! Cela nous concerne tous, hommes et femmes. Cela ne concerne pas les retraités d'aujourd'hui, certes, mais leurs enfants et leurs petits-enfants. Celui qui n'accepte plus que chaque année 7,7 milliards de francs soient économisés sur le dos des femmes, doit venir le montrer. Nous soutenons ainsi le Conseil fédéral qui aimerait enfin faire appliquer l'égalité salariale. Depuis des décennies, elle figure dans la Constitution, mais elle n'a encore jamais été une réalité en Suisse. Et certains poids lourds politiques aimeraient même profiter de la crise actuelle de l'euro pour revenir en arrière sur certains acquis en matière d'égalité. Samedi 7 mars, saisis la chance qui t'est donnée de dire haut et fort que les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail égal. C'est un signal pour l'avenir: l'égalité salariale maintenant, subito! Et dans tous les métiers.

L'âge de la retraite est depuis longtemps une pomme de discorde en politique. Il y a encore quelques années, les femmes partaient en retraite à 62 ans. On en est actuellement à 64 ans, mais certains aimeraient imposer la même limite que les hommes, 65 ans. Parallèlement, l'Union patronale suisse et Economiesuisse souhaitent passer à 67 ans pour tous dès 2018. Et le Conseil fédéral, dans sa vision AVS 2020, parle de «flexibilisation jusqu'à 70 ans». Voulons-nous vraiment ça (en sachant que les employés de plus de 50 ans n'arrivent pas à retrouver un nouvel emploi quand ils perdent le leur)? Est-ce vraiment ça l'avenir? Je pense que non. Samedi, ce sera aussi l'occasion de montrer mon désaccord avec cette vision. Une manif, deux thèmes. Engageons-nous ensemble et faisons du 7 mars une journée historique!

Lucie Waser, déléguée SEV aux questions d'égalité des chances

Journée de la branche bus le 26 février à Olten

« Des WC et pas des buissons »

Des changements ont été opérés au sein du comité et le programme de l'année a été présenté, entre autres.

Gilbert D'Alessandro, président VPT, a rappelé aux 64 personnes présentes l'importance de la participation à l'Assemblée des délégués en mai prochain ainsi qu'au Congrès. Ueli Müller, responsable du recrutement, a donné l'objectif 2015 qui est d'arriver à 11 000 membres. Johan Pain a présenté, pour la dernière fois, le rapport d'activité 2014. René Taglang a présenté les comptes et le budget 2015. Quant à Barbara Spalinger, vice-présidente SEV, elle a présenté la nouvelle campagne « Je suis aussi... » et est revenue sur la problématique des salaires minimums dans le trafic marchandises. Valérie Sola-

no a expliqué la situation à Genève (voir page 20). Jérôme Fay, de la section TPG, est revenu en quelques mots sur la grève et Gilbert D'Alessandro a informé les participants qu'une demande de dons allait être envoyée, au profit de la section TPG, qui a eu beaucoup de frais extraordinaires en lien avec la grève.

Programme 2015

Le thème important cette année devrait être la journée de la violence en automne (la date n'a pas encore été fixée). La nouvelle campagne « Des WC et pas des buissons » a eu un peu de mal à démarrer mais il semblerait qu'elle réponde tout de même à une vraie demande de la part des conducteurs de bus. Christian Fankhauser a présenté une partie des photos reçues. Vincent Leggiero, prési-

dent de la section TPG, a demandé à ce que « ces histoires de sanitaires soient inscrites dans les CCT. Puisqu'il y a bien des règlements pour interdire de fumer à l'intérieur des locaux, pourquoi ne pas fixer des normes en matière de toilettes aux terminus des lignes? ».

Proposition au Congrès

Peter Bernet a demandé l'accord de la branche pour que sa section puisse présenter une proposition au Congrès, qui demande à ce que le SEV fasse son possible pour qu'un conducteur se faisant retirer le permis à titre privé puisse continuer à exercer son job avec son permis de conduire professionnel. Cette demande a récolté un grand oui de la part de l'assemblée.

Henriette Schaffter

Vous êtes plutôt hirondelle ou hibou?

Deux spécialistes du sommeil de l'Hôpital de Wetzikon (ZH) sont venus présenter un exposé sur les perturbations du sommeil et les traitements possibles.

Les personnes qui récupèrent trop peu la nuit durant leur sommeil en raison de problèmes tels que l'apnée du sommeil risquent de s'endormir à tout bout de champ en journée, au volant par exemple, ce qui est une problématique assez actuelle au sein des conducteurs de bus.

René Fiechter et Nicole Suter ont expliqué ce qu'est l'apnée du sommeil, à savoir une altération de la fonction respiratoire avec des arrêts de la respiration de plus de 10 secondes et en conséquence un sommeil hâché et peu reposant. Les facteurs de risque sont le surpoids, l'âge, la prise d'alcool ou de médicaments, un cou large. La maladie concerne avant tout les hommes. Les signes avant-coureurs d'un endormissement instantané sont la bouche sèche, les paupières lourdes, un certain

énervement, des frissons et des bâillements. Les différentes possibilités pour détecter ce problème (appareil à porter sur soi durant la nuit, passer une nuit entière à l'hôpital pour que le sommeil soit analysé, etc.) et les traitements envisageables (perte de poids, porter un masque qui aide à la respiration ou opération chirurgicale) ont été expliqués par les deux spécialistes.

Catégories à risque

De très grandes amplitudes de travail augmentent les risques d'endormissement subis, et cela concerne avant tout des trajets que l'on connaît bien. Chez les automobilistes, les groupes à risques sont les conducteurs de camions, les pendulaires, les personnes ayant de grandes amplitudes de travail et les personnes effectuant un long trajet pour se rendre en vacances par exemple. Nos deux spécialistes ont donné tout un tas de recommandations

pour éviter ces endormissements dangereux au volant:

- ne rouler que reposé et renoncer à l'alcool;
- aérer la voiture avant de prendre le volant;
- ne pas conduire plus de 10 h d'affilée, même avec des pauses;
- faire 20 minutes de pause toutes les deux heures;
- ne pas trop chauffer la voiture;
- manger régulièrement mais pas trop gras;
- et finalement écouter son biorythme! Entre 2h et 6h du matin, nous avons tous des biorythmes très bas, de même qu'entre 13h et 15h. De plus, « si on a un biorythme d'hirondelle, ça n'a pas de sens de vouloir travailler comme un hibou! » a mis en garde le docteur Fiechter. En résumé, on est du matin ou du soir, il faut se faire une raison et il faudrait pouvoir adapter ses horaires de travail en fonction de cela.

Hes

ÉLECTIONS

Anciens et nouveaux se croisent...

Le comité de la branche bus a vécu quelques changements (voir ci-dessous). Reste encore un départ à remplacer, celui de Claude Tollet, de Neuchâtel, qui a quitté son job et le

domaine des transports publics. L'élection pour le remplacer aura lieu lors de la prochaine journée bus. Avis aux amateurs!



Carmelo Scuderi, président de la section tl, et Elisabeth Küng, de la section STI à Thoune, sont les deux nouveaux membres du comité de la branche bus. Carmelo remplace Johan Pain et Elisabeth complètera l'équipe, qui passe de 5 à 6 membres.



Johan Pain est désormais totalement à la retraite. Il a quitté le comité de la branche bus et quittera prochainement le comité central. « Bonne chance et bon vent dans la lutte! » a-t-il tenu à dire aux participants, alors qu'il était remercié par Peter Bernet. Il va sans dire qu'il continuera à suivre les activités du SEV. Johan est engagé en politique au niveau du législatif de la Ville de Lausanne et se réjouit de pouvoir désormais y consacrer bien du temps.



Wanda Suter, parfaite trilingue, qui traduit depuis longtemps les rencontres du comité central et toutes sortes de séances VPT, s'arrête quelque temps et a donc été remerciée pour l'excellent travail fourni au long de ces années.

Transparence des salaires

«La gauche a fait le service minimum»

Président du groupe Gauche POP- solidaritéS au Parlement vaudois, Jean-Michel Dolivo revient sur le rejet de la motion demandant plus de transparence dans le secteur subventionné vaudois. Un texte appuyé par le SEV et le SSP pour que les rémunérations des directeurs soient connues.



La motion avait été présentée à la presse par le président des Verts Martial de Montmollin, Jean-Michel Dolivo, le secrétaire syndical SEV Christian Fankhauser, Jean-Michel Favez, président du PS vaudois et Pierre-Yves Oppikofer, SSP.

Le score réalisé devant le Grand Conseil vaudois le 17 février par la motion déposée par Jean-Michel Dolivo et la gauche est tout à fait honorable: 68 non, 54 oui et 6 abstentions. Un résultat conforme au rapport de force. Pourtant, alors que la commission parlementaire s'était prononcée en faveur de ce texte demandant davantage de transparence dans le secteur subventionné vaudois, le parlement a dit «niet». Jean-Michel Dolivo revient sur les débats au Grand Conseil.

■ **Jean-Michel Dolivo, êtes-vous surpris que le parlement n'ait pas suivi la commission?**

Non, pas trop. Cela arrive. Par contre, le climat du débat me laisse un goût amer. Emmenée par le ministre des Finances Pascal Broulis, la droite majoritaire a fait semblant de ne pas comprendre quels étaient les enjeux.

■ **Lors des débats, il a beaucoup été question de voyeurisme pour qualifier la volonté de transparence qui serait déjà légalement garantie...**

C'était l'argument principal des opposants: la transparence serait déjà possible grâce à la Loi sur les subventions. La motion ne se recoupe pas avec ce qui figure à l'article 11 de la loi cantonale sur les subventions, car cette dernière disposition s'adresse au législateur et fixe les règles qui doivent figurer

dans chaque loi qui régit la subvention. Or, la proposition est d'instituer une obligation générale à charge des entités subventionnées d'une certaine importance – soit les entités dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 000 francs ou les personnes morales déjà soumises à une obligation de faire réviser leur compte par un organe de révision – et d'établir un rapport de rémunération. Ce rapport de rémunération permet à tout actionnaire, dans une société anonyme, de pouvoir accéder aux données sur la rémunération des dirigeants. Cette proposition ne se recoupe ainsi pas non plus avec les exigences d'une éventuelle «lettre de mission» de l'Etat qui ne concerne que les rapports entre l'Etat et l'entité subventionnée. Alors que le secteur subventionné pèse tout de même 2,4 milliards de francs par année dans le budget vaudois, on peut légitimement s'attendre à ce que les contribuables puissent avoir plus de transparence.

■ **Les organes de l'Etat et les membres des conseils d'administration ont accès aux chiffres, n'est-ce pas suffisant?**

Non, car on le voit par exemple aux Transports publics de la région lausannoise. Le SEV, qui

est représenté à l'assemblée générale des actionnaires, a fait une demande auprès du conseil d'administration pour connaître les rémunérations de la direction. Le conseil d'administration n'y est pas forcément défavorable, mais pour l'instant les chiffres ne sont toujours pas tombés. L'enjeu est pourtant de taille et pas seulement aux TL. Si ces rémunérations des directions d'entreprise sont connues, les syndicats auront des chiffres précis permettant, selon les situations, de contrer des politiques d'austérité ou demander des améliorations des conditions salariales pour le personnel. Et manifestement, de cette transparence-là, la droite n'en veut pas!

■ **De son côté, la gauche a soutenu votre texte sans le défendre activement. Déçu?**

La gauche gouvernementale ne s'est pas vraiment engagée pour appuyer cette proposition. Elle a fait le service minimum. Selon moi, elle n'a pas souhaité véritablement mener ce débat, dans le climat de consensus existant entre Pascal Broulis et Pierre-Yves Maillard, les deux poids lourds PLR/PS du Conseil d'Etat. C'est regrettable, alors même que le texte de la motion était pourtant assez minimaliste. **Vivian Bologna**

À LA SAUCE BOLÒ

Pas trop de transparence...

L'occasion était belle pour les députés vaudois de lever le voile sur l'utilisation des deniers publics. Le 17 février dernier, le Grand Conseil a pourtant refusé la motion déposée début 2014 par les partis de gauche sur demande du SEV et du SSP et qui exigeait la transparence dans les rémunérations du secteur subventionné vaudois qui pèse tout de même 2,4 milliards par année. Un texte minimaliste qui ne s'adressait qu'aux associations ou entreprises ayant un chiffre d'affaires d'au moins 500 000 fr. par année.

La motion a certes obtenu un score honorable (68 non, 54 oui, 6 abstentions), il n'en demeure pas moins que des questions se posent. La retransmission des débats sur la TV du parlement a laissé éclater au grand jour l'isolement du premier motionnaire, Jean-Michel Dolivo, président du groupe La Gauche (POP-solidaritéS). Quasi seul face à une



droite unie, il n'a pu compter que sur une infime minorité de députés socialistes et écologistes pour défendre ce texte pourtant présenté en conférence de presse par les présidents des deux partis... Un manque d'enthousiasme qui en dit long sur les motivations de certains «amis» des syndicats. Un silence assourdissant et inexcusable alors que le texte aurait pu passer la rampe. La majorité de la commission ad hoc s'était prononcée en sa faveur.

L'enjeu était de taille pour le SEV. A l'heure où de nombreuses directions de transports publics veulent faire payer à leur personnel les baisses de subventionnement de l'OFT, connaître les salaires des dirigeants est pour le moins légitime. Dans un contexte aussi tendu, on aurait pu s'attendre à davantage de soutien de la part de ceux qui se proclament défenseurs de la qualité des services publics et des conditions de travail du personnel. On a sûrement eu tort de croire les promesses faites en période préélectorale...

N'empêche, la pilule est d'autant plus dure à avaler lorsqu'on sait que des hommes et des femmes du monde des transports siègent à gauche dans l'hémicycle. On aurait aimé que les partisans ne se contentent pas simplement d'appuyer sur le bouton du oui; on aurait voulu les entendre défendre un texte qui fait de la transparence automatique la norme, de l'opacité l'exception.

Ce débat a montré que ce sujet est plus sensible qu'il n'y paraît. Mettre à nu le salaire d'un directeur est assimilé à du voyeurisme. Pourtant la Confédération montre l'exemple: les fiches de paie du patron des CFF et de La Poste sont connues de tous.

Ce qui est possible au niveau national a été étouffé dans le canton de Vaud. Pour le SEV, le combat n'est pas terminé. Partout où nous avons des actions, nous interviendrons pour demander la transparence des rémunérations. Une demande est pendante aux TL. Avec ou sans «amis», les chiffres tomberont.

Vivian Bologna

Jean Ziegler annonce une «insurrection des consciences» dans son dernier ouvrage.



«Mon livre est un manuel de combat»

Jean Ziegler vient de publier «Retournez les fusils! Choisir son camp» aux éditions du Seuil. Trente-cinq ans après la publication de «Retournez les fusils! Manuel de sociologie d'opposition», l'intellectuel genevois revisite sa biographie intellectuelle, enrichie de son expérience sur le terrain et de moments d'introspection. Dans un style puissant et imagé, ponctué de citations, son dernier ouvrage constitue une incitation à l'action. Jean Ziegler n'a rien perdu de sa capacité de révolte et fait preuve d'un optimisme inébranlable dans un avenir meilleur.

■ Jean Ziegler, pourquoi revenir, plus de trente ans après, sur «Retournez les fusils»?

Tous les étés, en descendant vers l'Italie, mon éditeur Olivier Bétourné du Seuil et sa femme, la psychanalyste Elisabeth Roudinesco, s'arrêtent à Genève. Nous avons l'habitude de dîner au restaurant de la Perle du lac. Ce soir-là de juillet 2013, nous nous sommes retrouvés face à la Rade et aux enseignes lumineuses des banques et des bijouteries. Il me prend le bras et me lance: «Ils sont toujours là, plus agressifs que jamais. A quoi a servi ton combat en tant que professeur, député, auteur, conseiller national, mandataire à l'ONU?» Suggérant: à rien. Je me suis défendu. En reconnaissant mes erreurs, mais aussi en affirmant que l'ordre du monde a radicalement changé et que l'insurrection des consciences est proche. Après un échange impitoyable, il me dit: «S'il y a un nouveau sujet de l'histoire qui naît, écris-le, décrypte le monde.» Ce que j'ai fait. Ce livre doit être une arme. Ce n'est pas un livre d'utopie, c'est un manuel de combat.

■ Pourquoi avoir gardé le titre?

Il vient de Lénine. En septembre 1915, une année après le

déclenchement de la boucherie entre travailleurs et paysans des différents pays, pas entre bourgeois, la IIe Internationale a convoqué un congrès clandestin à Zimmerwald, un petit village dans les Préalpes bernoises, camouflé en congrès d'ornithologie. Trente-huit partis étaient représentés, avec Grimm, Naine et Platten pour la Suisse. Deux tendances se sont aussitôt dessinées. Les pacifistes italiens et espagnols voulaient inciter les travailleurs à déposer les armes et à rentrer chez eux. Tandis que pour Lénine, Trotsky, Zinoviev, Kamenev et les autres du parti russe, relevant que par un miraculeux hasard le prolétariat était armé, il fallait retourner les fusils contre les dominateurs.

■ Et aujourd'hui, quels fusils avons-nous à disposition?

Aujourd'hui les fusils, sauf exception, ce ne sont pas les instruments guerriers, mais les droits démocratiques que nous avons et n'utilisons pas: la grève générale, les manifestations, les élections. Il n'y a pas d'impuissance en démocratie.

■ Qu'est-ce qui a fondamentalement changé en trente ans?

Deux choses: l'émergence d'une dictature mondiale du

capital financier globalisé et la perte presque totale de souveraineté nationale, quel que soit l'Etat. Les grandes sociétés transcontinentales privées qui dominent la planète sont à 90% originaires de pays démocratiques, leurs QG sont chez nous. Selon la Banque mondiale, les 500 plus grandes contrôlent aujourd'hui plus de 50% du PIB mondial brut,

«Aujourd'hui les fusils, sauf exception, ce ne sont pas les instruments guerriers, mais les droits démocratiques que nous avons et n'utilisons pas.»

c'est-à-dire la moitié de toutes les richesses produites en une année sur la planète. Ces oligarchies, minces en nombre, sont infiniment puissantes économiquement, socialement, politiquement et même militairement, puisque nous assistons à une privatisation de la violence militaire. Elles jouissent d'un pouvoir qu'aucun empereur n'a jamais eu dans l'histoire de l'humanité. Elles soumettent le travail des hommes et la nature à une dictature impitoyable, obéissant à un seul critère: la maximisation du profit à court terme. Nestlé et Unilever ne sont pas là pour combattre la faim dans le monde. Ils exercent une violence structurelle et échappent à tout contrôle étatique, social, syndical.

■ Qu'appellez-vous l'«ordre cannibale du monde»?

Dans l'hémisphère sud, des millions d'êtres humains ne vivent pas comme des hommes. Les fosses communes se creusent. Par exemple, la destruction par la faim. Selon le rapport de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), un enfant de moins de 10 ans

meurt de faim ou de ses suites immédiates toutes les cinq secondes. Et près de 1 milliard sont en permanence gravement sous-alimentés. Marx pensait que le manque objectif allait accompagner l'humanité pendant des siècles encore. Il s'est trompé. Depuis sa mort, en 1883, les révolutions industrielles et technologiques ont potentialisé formidablement les forces de production de l'humanité. Pour la première fois dans l'histoire, il n'y a aujourd'hui plus de manque objectif. L'agriculture mondiale pourrait nourrir normalement 12 milliards d'êtres humains, donc presque deux fois plus de personnes que compte la Terre. Un enfant qui meurt de faim est un enfant assassiné. C'est ça l'ordre canni-

bale du monde.

■ Qu'en est-il de la perte de souveraineté nationale, et comment se traduit-elle?

Chaque décision nationale est sanctionnée par les marchés financiers. Un exemple: lorsqu'au milieu des années 2000, en Allemagne, le syndicat IG-Metall manifeste contre les délocalisations de Siemens et d'autres grandes entreprises allemandes en Asie, alors que celles-ci sont rentables, Schröder – la gauche au pouvoir, donc – condamne les manifestations, affirmant qu'on ne peut rien faire puisque les «marchés financiers ont en décidé ainsi». La première économie du continent, la troisième du monde, est totalement dominée par les marchés financiers. De la même façon qu'il y a désormais dans les 28 pays de l'Union européenne un nouveau concept, le chômage qui fait socle, soit 33,2 millions de personnes. Il s'agit majoritairement de jeunes qui n'auront jamais de travail ou qui l'ont perdu et n'en retrouveront pas. C'est devenu une donnée permanente de notre système économique: on n'a plus besoin de ces travailleurs.

■ Comment expliquez-vous que la gauche ait ainsi abdicqué?



Jean Ziegler n'a rien perdu de sa capacité de révolte.

Les grands prédateurs – banques, hedge funds, multinationales financières – ont développé une théorie de la légitimité de leur pratique, de la naturalisation de l'événementialité économique, qui a été intériorisée par la plupart des gouvernements, y compris à gauche. Affirmer que la main invisible du marché décide permet à l'oligarchie, qui colonise les parlements et les médias, de masquer sa praxis et de la faire admettre aux domi-

tion est pratiquement achevée. Avec un minimum de violence, l'oligarchie a réussi à imposer son ordre meurtrier, une conscience homogénéisée, et à désarmer la pensée critique présente dans chaque être humain. Dans des pays libres, en plus. A Pékin ou au Honduras, ce n'est pas difficile. Mais dans des pays qui connaissent toutes les libertés, qui ont accès à toutes les informations... Si bien que quand le Programme alimentaire mondial a

peut rien faire. En même temps, je dis que la société civile planétaire fait naître une nouvelle résistance par l'insurrection des consciences. Notre conscience est celle de l'humanité. Une personne normalement constituée ne peut voir des images du Sud Soudan ou des naufragés en Méditerranée sans réaction. Mais celle-ci est immédiatement réprimée. L'aliénation a ceci de particulier qu'elle recouvre la conscience. Mais la conscience de l'identité entre tous les hommes couve comme les braises sous la cendre, elle est constitutive de l'être humain: je me reconnais dans les autres, ce ne sont pas des animaux. Il faut libérer cette conscience.

■ **En Suisse, cela semble particulièrement difficile, non?**

Le peuple suisse vote systématiquement contre lui-même. Il a voté contre une semaine supplémentaire de vacances, contre 1:12, contre la caisse unique, contre la libre-circulation le 9 février, etc. La conscience est vitrifiée par les in-

térêts de l'oligarchie au point que dans une très vieille démocratie, où les votations et les élections sont libres, le peuple vote contre ses intérêts matériels les plus immédiats.

■ **A quoi ressemble cette nouvelle société civile planétaire?**

Ce nouveau sujet de l'histoire, cette fraternité de la nuit, qui est fractionnée pour l'instant et se donne à voir pendant six jours au Forum social mondial. C'est Greenpeace, Attac, Amnesty, le mouvement des femmes ou Via Campesina; 142 millions de petits paysans et métayers qui luttent contre les trusts. Ou encore la coalition «Pas de sang sur nos vêtements» qui s'est formée après la mort de 1300 femmes et jeunes filles dans des conditions effroyables au Bangladesh.

Ces combats au cœur ou à la lisière du système sont le signe évident de l'émergence d'un nouveau sujet de l'histoire. Tous ces mouvements ne fonctionnent pas selon un comité central, une ligne de parti, qui

pour nous était le seul mode d'organisation, mais selon la conscience de l'identité: l'autre est détruit par la faim, la surexploitation, le hasard de la naissance. Les classes sociales, les religions, les âges, les sexes se mêlent. Ce front du refus porte l'espérance des peuples.

■ **Et après? Le système capitaliste ne digère-t-il pas tout?**

Notre tâche, notre espérance, c'est que cet ordre cannibale du monde soit sectoriellement attaqué. Soit la société civile parvient à s'organiser, à s'insurger et l'emporte, soit nous vivons les derniers jours de la démocratie. On sait ce qu'on ne veut pas. Vivre dans un monde qui croule sous les richesses et où un enfant meurt de faim toutes les cinq secondes: on ne veut pas. Ce qui vient ensuite, c'est le mystère de l'histoire. Nous sommes à la veille de l'insurrection des consciences, j'en suis certain.

Christiane Pasteur;

Article paru dans Le Courrier du 19 janvier 2015

«Soit la société civile parvient à s'organiser, à s'insurger et l'emporte, soit nous vivons les derniers jours de la démocratie.»

nés, aux Etats, aux syndicats, aux individus. C'est ce qu'on appelle l'aliénation: une totale vitrification de la conscience, que la Suisse vit pleinement.

■ **Vous dites que «l'aliénation de la conscience collective est presque achevée» et pourtant vous gardez des raisons d'espérer, n'est-ce pas contradictoire?**

D'une part je dis que l'aliéna-

déclaré, début décembre, qu'il n'avait plus d'argent pour nourrir les 1,7 million de réfugiés syriens, personne n'a réagi. Il y a eu cinq lignes dans les journaux. Alors que ce qui nous sépare des victimes, c'est uniquement le hasard de la naissance. Notre conscience de la solidarité et de l'empathie est presque complètement murée dans l'idéologie néolibérale, la croyance qu'on ne

CCT TL

Le résultat des négociations mis en danger par la direction

Les négociations pour la CCT TL vont-elles enfin aboutir à un résultat acceptable pour l'entreprise et les employés? Une question pour le moins légitime alors que la direction se cramponne à son salaire au mérite. Les négociations reprennent ce jeudi 5 mars.

La dernière séance de négociation CCT TL du 19 février s'est déroulée dans un «climat tendu» que la direction regrette. «Les négociations se poursuivent bien entendu.» Comme quoi un peu de tension ça peut permettre de débloquer la situation. Mais pour cela encore faudrait-il que la direction cesse de camper sur ses positions sur les questions salariales. «Sans avancée concrète sur notre proposition, nous convoquerons une conférence CCT afin de prendre les décisions qui s'imposeront», tempête Christian Fankhauser, se-

crétaire syndical à la tête de la délégation de négociations.

La proposition du SEV

Le SEV a fait une proposition qui ressemble à ceci: «L'ancienneté constitue 80% de la hausse salariale annuelle pour tous les employés. Ces 80% correspondent à 70 fr. pour les employés se situant dans le tiers inférieur de leur classe, à 50 fr. pour ceux du tiers médian et à 30 fr. pour ceux du tiers supérieur. A ces montants viendrait s'ajouter une hausse liée à la contribution collective, soit du groupe, représentant au maximum 20% de l'augmentation», précise Christian Fankhauser.

Avec cette proposition, tous les collaborateurs, quelle que soit leur classe, recevront une hausse identique, ce qui ne serait pas possible avec une hausse en pourcentage, qui favorise le travail des employés déjà les mieux rémunérés.

Ce projet du SEV aurait au moins l'avantage de rejoindre une partie des conclusions de «l'expert» choisi par la direc-

tion TL pour élaborer son système salarial au mérite. Alain Salamin, qui intervient régulièrement dans la rubrique «Carrières» du «Temps», y estimait le 7 mars dernier qu'«un système basé sur la performance individuelle n'est pas forcément la panacée».

Bon, s'appuyer sur cette prise de position pour se rassurer serait pour le moins naïf. Il faut dire que cet expert n'a de cesse de dire combien il abhorre l'ancienneté (voir ci-contre). Un système de rémunération

basé sur celle-ci est «léonin» et est une «médiocratie». On résume, les employés des TL – conducteurs et conductrices en tête – ont donc droit à la part du lion et au lieu de s'améliorer d'année en année deviennent de moins en moins bons... Le pouvoir aux médiocres en somme. C'est oublier de relever la qualité des prestations fournies par un personnel dont le savoir-faire est reconnu de manière automatique grâce au système salarial actuel.

Dans ce contexte, on peut se demander où veut arriver la direction des TL en accordant du crédit à un spécialiste ayant si peu d'affinités avec la réalité du terrain? Le recours à une telle vision met en danger le partenariat social que les TL prétendent défendre.

Soyons fous et optimistes: la raison reprendra le dessus et la direction des TL aura d'ici au 5 mars fait une analyse de la situation qui tienne compte de la grogne et des besoins des employé-e-s. **Vivian Bologna**

EXERGUE

Les «analyses» d'Alain Salamin

Le choix de l'expert Alain Salamin par les TL n'a rien d'anodin. Celui qui intervient régulièrement dans les pages «Carrières» du «Temps» se positionne clairement contre le système de progression à l'ancienneté. On pourrait sortir l'artillerie lourde et dénoncer une vision simpliste de la reconnaissance de l'ancienneté. Analysons plutôt la vision de ce chargé de cours RH à l'Université de Lausanne. Interrogé par «Le Temps» après la grève des TPG, ce fin analyste estimait le 16 décembre que «prétendre que la régie a perdu et que les syndicats ont gagné est trop réducteur, voire hypocrite. Car cet épisode a eu pour contre-effet d'accroître la méfiance des entreprises à l'égard des milieux jugés trop bagarreurs. D'autant plus que pour les employés, la victoire n'est qu'une façade.» «Les syndicats n'ont pas pu pousser

l'effort jusqu'à renégocier les effectifs ou une masse salariale constante (...). Si l'on tient compte d'une rotation naturelle d'environ 5% l'an, les TPG vont pouvoir réduire leur personnel en évitant simplement de remplacer les départs à la retraite et autres démissions.» De deux choses l'une, soit Alain Salamin feint de ne pas connaître l'accord et a pour seul objectif idéologique de relativiser la victoire du personnel des TPG, soit il ne connaît pas l'accord obtenu à Genève et s'exprime sans avoir les informations nécessaires. Rappelons que l'accord prévoit notamment que les partenaires sociaux aient un regard sur les effectifs dès 2016 et qu'en 2015 ils sont les mêmes qu'en 2014; et que les syndicats ont obtenu l'analyse des définitions de roulement sans faire aucune concession tangible.

vbo

A VOS AGENDAS

Les membres SEV pourront se prononcer sur les négociations CCT le **24 mars dès 19h30** à la Maison du Peuple de Lausanne. Une conférence CCT qui précédera l'AG statutaire.

INFO

Les dangers de la force du franc sur le fret ferroviaire

L'évolution des taux de change et la baisse des prix des huiles minérales améliorent la position concurrentielle du trafic routier de transit. Les récentes évolutions engendrent une augmentation des coûts et sont lourdes de conséquences pour le fret ferroviaire de transit à travers

la Suisse, ont estimé les CFF, BLS et Crossrail dans un communiqué commun le 26 février. La dépréciation de l'euro face au franc suisse est lourde de conséquences sur le fret ferroviaire de transit à travers la Suisse. La clientèle paie le plus souvent en euros les presta-

tions des entreprises de fret ferroviaire actives dans le secteur du trafic de transit en Suisse. Or, les dépenses liées aux parcours effectués en Suisse sont libellées en francs suisses. «Dans ces conditions, le trafic de transit couvre à peine ses coûts», indiquent les entreprises.

Les entreprises de fret ferroviaire demandent que la Confédération étudie des mesures qui réduisent le handicap du trafic combiné face à la concurrence. Des possibilités existent, telles que l'interruption temporaire de la réduction prévue des moyens alloués au trafic

combiné ou un allègement sensible du fret ferroviaire dans le cadre de la révision du système de prix du sillon en 2017. Ces mesures efficaces peuvent être décidées par le Conseil fédéral, sous sa propre compétence, ou par l'Office fédéral des transports (OFT).

c-vbo

Lancement de la campagne: «Je suis aussi...»

Le SEV joue la carte de la solidarité

Le SEV est un syndicat solidaire. L'intérêt général du personnel des transports publics est toujours placé au-dessus des demandes spécifiques des différents groupes professionnels.

Au SEV, on trouve des gens de différents métiers et de différentes entreprises. Ils forment tous ensemble le personnel des transports publics. Ils ont des demandes communes, mais certains doivent parfois s'effacer un peu au profit des autres. Et après, même chose mais dans le sens inverse. Mais tous restent ensemble.

C'est le principe même d'un syndicat solidaire, principe largement accepté mais toutefois contesté par certaines organisations divisionnaires, qui se nomment tour à tour syndicat ou association.

Dans le domaine ferroviaire, on remarque bien cela en Allemagne depuis plusieurs mois, puisque le syndicat des mécaniciens de locomotive GDL mène un combat violent contre le syndicat des chemins de fer et des transports

(EVG), ceci au moyen de grèves d'une durée inhabituelle. EVG est le syndicat ami du SEV. Comme au SEV, tous les métiers des chemins de fer y sont réunis. Depuis quelques années, les fonctionnaires y sont également syndiqués, alors qu'ils avaient leur propre organisation auparavant.

Syndicat = solidarité

«La solidarité est l'idée de base de tout syndicat, c'est le contraire de l'égoïsme», souligne Giorgio Tuti, président SEV. On remarque cependant que la solidarité ne va pas toujours de soi et qu'il faut y travailler constamment, notamment lors des négociations CCT, où il est important que le résultat soit acceptable pour tous. Si un groupe obtient un meilleur résultat à un moment donné, on doit retrouver un certain équilibre par la suite. Le SEV joue maintenant la carte de la solidarité avec une campagne de longue durée. Le syndicat va montrer en image comment la solidarité fonctionne au sein du personnel des transports publics.

Dans une première étape, qui débute ici et maintenant, les huit présidents



centraux des sous-fédérations sont associés à un membre de la base d'une autre catégorie professionnelle. Hans-Ruedi Schürch, président de la LPV, déclare: «Je suis aussi un conducteur de bus», et le conducteur de bus René Brühlhart répond: «Je suis aussi un mécanicien».

Huit cartes à jouer sont donc déjà prêtes, mais ce n'est qu'un début. La cam-

pagne va continuer de manière ludique, puisque bientôt huit nouveaux membres SEV déclareront être solidaires par la phrase suivante: «Je suis aussi...»! L'arrière-pensée du groupe ayant lancé la campagne: une énorme montagne de plus de 20 000 cartes, où 40 000 membres montrent leur solidarité les uns envers les autres...

pmo/Hes

Initiative dite «Vache à lait»

Enfin, tout le monde y perdrait

L'initiative populaire «Pour un financement équitable des transports», dite aussi «Initiative vache à lait», est en réalité tout sauf équitable. Le Conseil des Etats va sans doute le constater lorsqu'il s'en occupera lors de cette session de printemps.

De fait, malgré son nom officiel, cette initiative n'est pas équitable du tout. La totalité du produit de l'impôt sur les huiles minérales, et non plus la moitié comme aujourd'hui, devrait, selon la volonté des initiateurs, être affectée au finan-

cement des routes. La Confédération perdrait alors 1,5 milliard de francs par année et les routes nationales disposeraient en revanche de sommes absurdes impossibles à dépenser sans leur développement massif. Comment la Confédération compenserait-elle cette baisse de ses recettes ne préoccupe guère les initiateurs. Or il est certain que des coupes importantes dans la recherche et la formation, dans la politique étrangère et dans le budget de la santé et de la culture deviendraient nécessaires. L'initiative aurait aussi des conséquences pour les cantons et les communes, car ils recevraient certes plus d'argent de la Confédération pour le financement des rou-

tes, mais moins pour d'autres domaines.

L'initiative veut aussi que toute éventuelle introduction ou hausse d'impôts, de redevances ou d'émoluments relatifs à la circulation routière soit soumise à référendum. Elle en appelle aux automobilistes qui seraient les vaches à lait de l'Etat, d'où son «petit» nom déjà mentionné. Elle est également perfide parce qu'elle ne dit pas que les importants coûts externes du trafic routier (santé, environnement...), près de 8 milliards de francs par an, sont supportés par la collectivité, et qu'il n'y a pas eu de hausse de l'impôt sur les huiles minérales depuis 1993, même depuis 1974 pour la surtaxe sur les huiles miné-

rales, alors que pendant ce temps, les tarifs des transports publics ont beaucoup augmenté. En affectant la totalité des recettes de l'impôt sur les huiles minérales à une seule fin, l'initiative sape le principe de solidarité qui est central en matière fiscale, car permettant de financer les prestations de service public destinées à la collectivité. Pour les initiateurs, une affectation liée serait légitime.

L'USS rejette cette initiative, qui transférerait une quantité absurde de fonds aux routes, sur le dos du trafic ferroviaire. Elle restreindrait ainsi dangereusement la marge de manœuvre de la Confédération, des cantons et des communes. Depuis 1980, le rail a

toujours perdu contre la route: le transport de marchandises par route a augmenté de 155% ces 35 dernières années, mais de seulement 31% par rail. L'USS soutient par contre l'idée d'un fonds routier garanti sur le long terme, analogue à celui qui existe pour le rail. Vu l'importance des coûts externes de la circulation routière et le fait que la surtaxe sur les huiles minérales n'a jamais été relevée depuis son introduction il y a plus de 40 ans, il serait justement légitime d'augmenter substantiellement cette surtaxe pour alléger la charge de la collectivité et donner une chance équitable aux transports publics.

uss

Surveillance sur le lieu de travail

« La plupart du temps, nous sommes informés par des plaintes de travailleurs qui remarquent que leur employeur leur fait des commentaires sur leur comportement sans être présent physiquement. »

Arnaud Bousquet, inspecteur du travail à Genève



Big Brother toujours plus curieux

De plus en plus de travaux s'effectuent au moyen d'outils électroniques, pouvant récolter toujours plus d'informations de plus en plus détaillées. Ces progrès techniques permettent aux employeurs de mieux surveiller leurs employés. Une surveillance permanente à tout va sur le lieu du travail n'est toutefois pas autorisée.

René Windlin, de l'équipe de protection juridique du SEV, reçoit de plus en plus de demandes des membres qui se sentent surveillés illégalement par leur employeur. Et cela s'avère souvent être le cas! « La surveillance sur le lieu de travail est un thème complexe » explique-t-il en citant quelques exemples. Beaucoup de demandes sont liées à des photos, prises par des supérieurs, afin de prouver un manquement dans le travail. Par exemple, une photo de toilettes sales, indiquant la date et l'heure, ne prouve pas vraiment que celles-ci n'ont pas été nettoyées, même si celui qui a pris la photo considère qu'il est apte à déterminer si la salissure est récente ou ancienne...

L'utilisation privée d'internet ou des portables durant le temps de travail est encore et toujours très surveillée et reprochée. D'un autre côté, nous utilisons tous internet et les nouveaux médias et laissons des traces dans le réseau, souvent involontairement.

Au nom de la sécurité

D'autres questions concernent les caméras de vidéosurveillance, qui sont là pour améliorer la sécurité de la clientèle et du personnel mais qui entraînent des dommages collatéraux: « Big Brother » n'est pas loin et si l'accès aux données n'est pas correctement réglementé, les faits et gestes peuvent être suivis à tout moment, en direct ou plus tard.

René Windlin constate également de grosses inquiétudes

vu l'application croissante des techniques de surveillance électronique: comme les outils électroniques sont de plus en plus utilisés dans toutes les fonctions, le travail et les prestations des employés peuvent être de mieux en mieux surveillés. Exemple: au guichet des billets ou dans un centre d'appels, on sait exactement de combien de temps tel ou tel employé a besoin en moyenne pour effectuer telle ou telle prestation. Des objectifs peuvent ainsi être fixés et utilisés lors des évaluations du personnel. Le personnel est alors sous pression, ce qui est clairement ressenti par les clients. De cette façon, de plus en plus de travaux peuvent être effectués de façon extrêmement productive: du travail de bureau en faisant de la facturation via les

contrôles de titres de transport avec des instruments électroniques (Swisscard) jusqu'à la commande des trains. Si les valeurs se trouvent en-dessous de la moyenne, la prestation est jugée insuffisante. Le nombre de postes est parfois alors « optimisé ».

La protection des données est importante partout

L'enregistrement des données n'est pas du tout récent dans les ateliers et les locs, ceci afin de pouvoir reconstruire le déroulement des faits de façon exacte lors d'un accident. Grâce aux progrès techniques, on récolte néanmoins toujours plus d'informations, toujours plus détaillées. Chaque action est aujourd'hui enregistrée dans les centres d'exploitation ainsi que dans les cabines des

pilotes de locomotive. Ces données sont conservées un certain temps, au cas où le SESA (Service d'enquête suisse sur les accidents) doit enquêter. Une récolte des données complètes est dans ces cas-là souhaitable et nécessaire, afin de permettre le travail juridique suivant un accident et de remédier aux lacunes de sécurité pour éviter de revivre les mêmes événements.

Mais il y a toutefois des limites à ne pas dépasser, même dans ces domaines où la sécurité a une importance capitale. Ceci est réglé dans la loi sur la protection des données et l'article 26 de l'ordonnance 3 de la loi sur le travail (voir encadrés page 12). Il ne serait par exemple pas autorisé à l'employeur de visionner ou étudier ces

« Les enregistrements peuvent nous sauver »

René Zürcher, chef circulation des trains à la centrale d'exploitation Ouest des CFF et responsable du secteur exploitation à la sous-fédération AS, ne connaît pas de cas d'abus en matière de données enregistrées et de conversations téléphoniques qui seraient utilisées pour évaluer les performances. « Nous sommes conscients que tous nos actes et conversations téléphoniques sont enregistrés et pourraient être utilisés contre nous en cas d'accident. Mais ces données

peuvent aussi nous sauver, si nous avons tout fait correctement! » Les conditions de l'enregistrement des conversations (les droits d'accès, l'effacement après 30 jours, etc.) sont réglées par une directive établie avec la CoPe. René Zürcher estime par contre que l'ancien système de points, dans lequel un certain nombre d'erreurs entraînait une menace de licenciement, était mauvais: « Cela avait comme conséquence qu'on cherchait à couvrir les erreurs. » **Fi/Hes**

Pour les mécanos, l'enregistrement de données n'est pas nouveau

Dans les chemins de fer à voie métrique, le matériel roulant et les systèmes de contrôle ont été modernisés et le personnel a récemment fait des déclarations qui pourraient faire penser que les données enregistrées dans la locomotive peuvent être utilisées pour juger la conduite des mécanos. Le SEV a demandé des explications à la direction, mais ne les a pas encore reçues.

Hans-Ruedi Schürch, président LPV, n'a pas connaissance de cas où les CFF auraient utilisé

des données sur les trajets à mauvais escient, pour surveiller notamment les mécanos sur leur façon de piloter. « Si on essayait de nous régenter de la sorte, le personnel des locs s'indignerait », dit-il convaincu. D'autre part, il trouve correct que ce qui touche aux signaux soient enregistré (également s'il y a ZUB) et que les erreurs soient discutées avec les protagonistes. Et pas seulement pour leur propre protection. « Si un mécano ignore un signal non équipé de ZUB, il met en danger

d'autres trains et son propre train. » « Le RhB ayant du matériel roulant bien plus vieux, l'enregistrement des données n'est pas à un haut niveau et le risque d'abus n'est pas très grand, explique Patrick Cavelti, responsable du personnel RhB au sein de la LPV. Et si c'était le cas, cela demanderait beaucoup de travail. » Depuis juin 2014, les lignes directrices de l'OFT sont plus strictes et menacent le mécano, en cas de trop nombreuses irrégularités dans le respect des signaux, de retrait de licence ou de contrôle



En matière de surveillance, il ne faut pas être paranoïaque, mais...

données sans qu'il y ait eu un événement particulier l'exigeant. Une évaluation de la prestation et du comportement de l'employé n'est pas possible par ces moyens-là.

Même si les chefs circulation des trains et les mécanos savent pertinemment que chacun de leur geste est enregistré, cela ne donne en aucun cas le droit à l'employeur d'utiliser ces données pour des objectifs internes, comme l'évaluation du personnel. Markus Fischer/Hes

d'aptitude. Chez RhB, chaque retard de plus de trois minutes est non seulement enregistré par la centrale mais doit être annoncé par écrit par le mécano. Les mécanos demandent aussi depuis trois ans à pouvoir décider eux-mêmes quand ils veulent baisser le store de leur cabine de l'Allegra (séparée uniquement par une vitre) afin de se protéger des regards et des caméras... Car cela peut déconcentrer et peut donc contribuer à faire des erreurs... Fi/Hes

Interview avec un spécialiste genevois à propos de la surveillance des travailleurs

Mais où sont les limites?

Arnaud Bousquet est inspecteur du travail à l'Office de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) de Genève.

■ **Quel est le rôle exact de l'OCIRT en matière de surveillance des travailleurs? Délivrer des autorisations? Donner des sanctions?**

Le rôle de l'OCIRT (comme de n'importe quelle inspection cantonale) dans le domaine de la surveillance est de faire respecter l'article 26 de l'Ordonnance 3 [OLT3] relative à la loi sur le travail [LTr]. Dans certaines entreprises la LTr n'est pas applicable (administrations fédérales, cantonales, communales, entreprises soumises à la législation fédérale sur le travail dans les entreprises de transports publics, entreprises agricoles ou horticoles, pêche, ménages privés). Toutefois, les dispositions de protection de

la santé (article 6 LTr et protection de la maternité) sont tout de même applicables aux administrations fédérales, cantonales, communales. Pour mémoire, l'article 6 est l'article qui impose aux employeurs de protéger la santé de ses employés. On peut donc dire que la surveillance fait partie des dispositions de protection de la santé. En matière de surveillance nous ne délivrons pas d'autorisation.

Il peut arriver ponctuellement qu'un employeur nous consulte avant d'installer un système de surveillance, auquel cas nous l'informons que le système prévu est conforme (ou ne l'est pas).

Les sanctions découlent de la LTr (les infractions sont des délits pénaux qui, en cas d'impossibilité de trouver un accord entre l'inspection et l'employeur, peuvent être dénoncés au procureur ou peu-

vent être dénoncés d'office dans les cas graves).

■ **Les demandes d'installation de caméras de surveillance sont-elles beaucoup plus nombreuses ces dernières années à Genève? Et cela concerne quels secteurs?**

Il y a très peu de demandes qui nous parviennent. La plupart du temps, nous sommes informés par des plaintes de travailleurs qui remarquent des installations de surveillance ou qui remarquent que leur employeur leur fait des commentaires sur leur comportement sans être présent physiquement. Les principaux secteurs qui ont recours à la surveillance sont les secteurs qui manipulent des valeurs (banques, industrie horlogère), les entreprises de l'hôtellerie-restauration (souvent à la demande de la police) et le commerce en général.

■ **Quelle autre évolution remarquez-vous? Une évolution technologique j'imagine?**

Il y a une évolution des coûts (vous pouvez maintenant acheter un système de surveillance sur internet pour une centaine de francs), une évolution de la facilité d'accès à ces technologies (en raison des coûts mais aussi de la simplicité d'installation et d'exploitation), et une évolution technologique (amélioration de la qualité des images, du son, possibilités de contrôle à distance, possibilité de zoom, miniaturisation, possibilités nouvelles liées à internet, etc.).

■ **Est-ce que la surveillance va très loin parfois du côté des employeurs?**

Ça fait très longtemps que je n'ai plus entendu parler de caméras dans les vestiaires, les toilettes ou les douches (ce

qui est plutôt une bonne nouvelle), mais ça ne veut pas dire que ça n'existe plus. Sinon, je ne connais pas d'anecdotes à proprement parler. Il s'agit plutôt d'employeurs qui ont installé « en cachette » des systèmes de surveillance puis qui les utilisent pour faire des remarques aux employés alors qu'ils sont en vacances dans des îles lointaines.

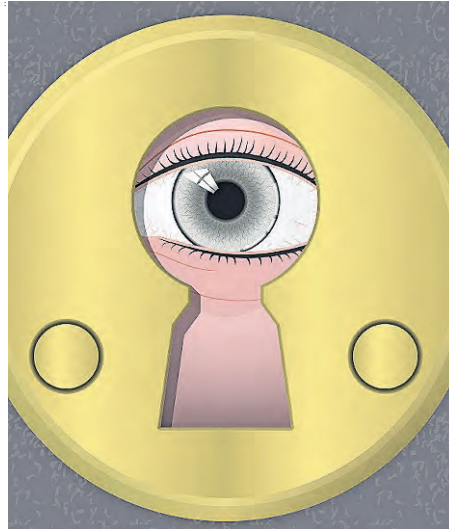
■ **Je reçois une tablette de mon employeur. Dois-je annuler la géolocalisation? Qu'est-ce que je risque? A-t-il le droit de suivre ses employés?**

Votre employeur est très gêné! Quel que soit le système de surveillance, il doit, pour être conforme à la loi, répondre à trois conditions (voir encadré en page 12): intérêt prépondérant (assurer votre sécurité ou améliorer la productivité), proportionnalité (y aurait-il d'autres moyens moins intrusifs pour atteindre le même résultat), information sur l'utilisation qui sera faite des données recueillies (but de la surveillance, protection des données, règlement d'utilisation, personnes ayant accès aux données, durée de conservation des données, etc.). Si ces trois conditions

sont remplies, le système est conforme. Par exemple, vous pouvez parfaitement supprimer la géolocalisation si le but de la surveillance n'est pas de savoir où vous êtes afin de vous orienter plus rapidement sur un autre client. On pourrait imaginer que le but de cet iPad est uniquement de recevoir en direct vos e-mails; à ce moment-là la géolocalisation ne sert à rien. Si la géolocalisation est utile pour atteindre le but annoncé, alors cette géolocalisation doit être parfaitement définie dans le règlement (êtes-vous géolocalisée 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, ce qui semblerait abusif, ou êtes-vous géolocalisée uniquement durant vos heures de travail?).

■ **Exemple très concret: on me voit sur une caméra de surveillance de la gare d'Yverdon alors que je suis censée, selon mon horaire de travail, être à Lausanne à ce moment-là. Quels sont les risques encourus si mon chef voit la vidéo? N'y a-t-il vraiment aucun risque qu'il y ait accès?**

Normalement, si le système répond aux trois conditions ci-dessus, un tel scénario ne



Attention aux abus en matière de surveillance!

peut pas se produire puisque tout le monde n'a pas accès au système de surveillance et que le système de surveillance est vraisemblablement destiné à assurer la sécurité des personnes (public et employés) et de la gare. Néanmoins on ne peut jamais exclure des utilisations abusives ce qui rend indispensable l'information du personnel et le règlement.

■ **Je poste un message sur Facebook pour commenter la photo de carnaval d'une**

amie mais je suis au travail à ce moment-là. Qu'est-ce que je risque?

Tout dépend d'un éventuel règlement interne sur l'utilisation d'internet. Exemple n° 1: internet est bloqué sur votre poste de travail et vous avez l'interdiction d'utiliser un système portable personnel durant

les heures de travail (sauf urgence). Dans ce cas vous risquez un licenciement. Exemple n° 2: le règlement stipule que vous avez libre accès à internet dans des « limites

raisonnables » (sauf aux sites illégaux, p. ex. sites nazis ou pédophiles). Dans ce cas vous pourriez risquer une remontrance si vous avez clairement passé plusieurs heures sur Facebook. Il faut savoir qu'un employeur (ou son informaticien) est capable en tout temps de savoir quels sont les sites que vous consultez et durant combien de temps. Donc formellement, si un employeur le souhaite, il peut, moyennant une information détaillée au personnel, savoir quels sont les sites que vous consultez et durant combien de temps. Dans ce même règlement il peut (et même il doit) formuler des sanctions. Plus le règlement est clair, moins il y a de risques autour d'une éventuelle utilisation abusive.

*Propos recueillis par
Henriette Schaffter*

LOI SUR LE TRAVAIL

Article 26 de l'Ordonnance 3 relative à la LTr

Surveillance des travailleurs

1 Il est interdit d'utiliser des systèmes de surveillance ou de contrôle destinés à surveiller le comportement des travailleurs à leur poste de travail.
2 Lorsque des systèmes de surveillance ou de contrôle sont nécessaires pour d'autres raisons, ils doivent notamment être conçus et disposés de façon à ne pas porter atteinte à la santé et à la liberté de mouvement des travailleurs.

Explications

Le comportement et le rendement sont souvent liés. Pour cette raison, une différenciation précise entre la surveillance (autorisée) pour des raisons de sécurité ou de contrôle de rendement et la surveillance (non autorisée) du comportement est souvent

difficile, voire impossible à faire.
Un système doit réunir les trois conditions suivantes pour être autorisé:
- existence d'un intérêt nettement prépondérant autre que la surveillance du comportement des travailleurs (sécurité, optimisation de la production)
- proportionnalité entre l'intérêt de l'employeur à recourir à la surveillance et l'intérêt des travailleurs à ne pas être surveillés
- participation des travailleurs à la planification, l'installation et l'emploi des systèmes de surveillance ou de contrôle et concernant la durée de conservation des données ainsi recueillies.
Il faut également que le code pénal soit respecté, évidemment, ainsi que la législation sur la protection des données.

Où la sphère privée s'arrête-t-elle ?

Chez Protectas, on sait exactement chaque moment où se trouvent les employés, à cinq mètres près. Grâce aux instruments GPS. Et pas question d'éteindre l'appareil qui permet cette localisation, sinon on est vite remis à l'ordre! Cette information a été dévoilée tout récemment par « 20 minutes ». Au niveau légal pourtant, il s'agit d'une atteinte non conforme au droit de la personnalité des collaborateurs. De quoi s'inquiéter, car on sait très bien qu'une surveillance continue rend les employés malades.
« La sphère privée d'une personne est un bien précieux qui bénéficie d'une protection particulière, y

compris dans le monde du travail. Un employeur a tout intérêt à respecter la sphère privée de ses collaborateurs, non seulement parce que la législation l'y oblige, mais aussi parce qu'un non-respect de la sphère privée nuit considérablement à l'ambiance de travail. Une entreprise ne peut fonctionner correctement dans un climat de méfiance réciproque. On ne peut nier toutefois que la sphère privée d'un employé trouve sa limite lorsqu'elle entre en conflit avec les intérêts de l'employeur ou avec la loi. Une personne qui passe son temps à naviguer sur Internet à des fins privées et qui ne remplit plus ses

tâches professionnelles dans la mesure attendue peut difficilement invoquer le droit à la personnalité. Mais il n'est pas admissible qu'un employé soit surveillé en permanence sur son lieu de travail, non seulement du point de vue purement humain, mais aussi du point de vue légal; une telle surveillance ne peut donc être tolérée, même si l'employé y consent, » explique le site de la Confédération.
En cas de doute de la part d'un employé, en cas d'éventuels abus d'utilisation des données, la **protection juridique SEV** est là pour octroyer des conseils. **Hes**

Section tpf urbains – permanence syndicale

« On a pris note de leurs soucis, assez nombreux »

Bernard Clerc est président de la section tpf urbains depuis bientôt deux ans. Avec son comité, il a décidé d'organiser une sorte de permanence syndicale le 11 février. Beau succès pour cette première.

Les membres ont pu faire part des soucis qu'ils rencontrent au quotidien, lors de trois rencontres, fixées à 10h, 14h et 19h. Gros succès puisque 50 personnes se sont rendues au dépôt pour faire part de leurs soucis quotidiens.

« Il y a fort longtemps qu'il n'y avait plus eu de permanence syndicale », explique Bernard Clerc. C'était une première pour nous. « Ce sont les gens qui sont arrivés avec les sujets de discussions, nous on prenait note », poursuit-il. « On avait entendu des bruits qui circulaient sur certaines choses qui ne fonctionnent pas bien, alors on s'est dit qu'il valait la peine d'écouter les membres. Moi je circule très peu car je travaille en tant que visiteur, donc je ne perçois pas toujours les problèmes de la même façon que ceux qui y sont confrontés tous les jours. On a tous appris beaucoup lors



Bernard Clerc préside la section tpf urbains depuis bientôt deux ans.

de cette journée de rencontre », commente-il.

Tours de service modifiés?

De tous les sujets abordés, certains ressortent clairement. Les tours de service sont pour l'instant compacts et dégressifs dans le secteur urbain (on termine toujours plus tôt dans la journée) mais il semblerait que la direction veuille les modifier suite à l'achat et la mise en place d'un nouveau programme, HASTUS, qui a pour objectif d'améliorer la productivité. D'où la nécessité pour le comité de se préparer à des changements et de sonder les conducteurs pour voir si leurs attentes en matière de tours de service ont changé par rapport à il y a quelques années ou si elles sont iden-

tiques. Il semblerait, d'après le questionnaire distribué le 11 février, que les demandes n'aient pas vraiment changé. « Par contre, si les urbains doivent faire du régional et/ou l'inverse, ce qui semble être un vœu de la direction, ça sera difficile à faire accepter. Les régionaux ont des tours avec davantage d'amplitude mais avec moins de week-ends », explique Bernard Clerc.

Autre sujet de discussion au sein des conducteurs: les temps de parcours réduits au plus court sur la ligne 1 le soir en raison du nombre insuffisant de bus (4 au lieu de 5), ce qui entraîne des retards dès le moindre incident sur la route, et ainsi le non-respect des correspondances avec les autres bus ou les trains.

jouer les intermédiaires entre le dépôt et les chauffeurs complique les choses au lieu de les simplifier », explique Bernard Clerc. « Cela change également mon métier de visiteur. On a la désagréable impression qu'on nous ôte des compétences au fur et à mesure », ajoute-t-il.

Autre doléance de la part des membres: la mission des nouveaux chefs de groupe. Cette nouvelle fonction, mise en place au 1^{er} janvier 2015, ne semble pas encore bien définie. Les chefs de groupe nommés assument encore toujours leurs anciennes responsabilités tout en n'ayant pas été suffisamment formés pour les nouvelles tâches qu'ils doivent accomplir. « La direction a voulu aller trop vite », estime Bernard Clerc.

Plusieurs autres problèmes ont été soulevés lors de cette journée d'écoute: le manque d'automates à certains arrêts, ce qui « mine » certains chauffeurs. « On peut proposer un billet sms par portable mais sinon, il faut que le client prenne un titre de transport à l'arrêt suivant. Et sur certaines lignes, il n'y a pas d'automates avant le terminus... » explique le président de section. Les caméras de surveillance semblent éga-

lement quelque peu déficientes, puisqu'une dizaine d'entre elles ne fonctionnent pas. Les bons de réparations sont aussi un sujet qui fâche, car le nombre de bus disponibles n'est pas suffisant pour pouvoir se permettre d'immobiliser les véhicules trop longtemps à l'atelier. Seules les réparations urgentes sont alors effectuées et les petites pannes non essentielles, avec lesquelles on peut très bien rouler mais qui restent dérangeantes à moyen terme, ne sont pas traitées.

Le comité était très satisfait de cette journée de rencontre et va transmettre maintenant les doléances des membres à la direction lors d'une rencontre prévue le 26 mars prochain, à laquelle assistera également Christian Fankhauser, secrétaire syndical SEV en charge des sections tpf.

Quant à une nouvelle journée du style, elle aurait pu voir le jour en mai pour parler des revendications salariales (à définir normalement d'ici fin juin), mais il semblerait maintenant que la direction ait l'intention de revoir tout le système salarial! Affaire à suivre...

Henriette Schaffter

COMITÉ

Voici la composition du comité:

- **Bernard Clerc, président**
- **Pierre-Alain Perritaz**, vice-président et représentant du personnel au Conseil d'administration
- **Igor Python**, secrétaire
- **Christian Stegmann**, caissier et responsable des tours de service
- **Joaquim Monteiro**, responsable de la commission technique et de celle des

uniformes

- **Gilbert D'Alessandro**, président central de la VPT et membre du comité tpf urbains.

Le comité a reçu les membres de la section au dépôt de Chandolan le 11 février. La section tpf urbains a un fort taux de syndicalisation puisque 98 % des employés sont syndiqués. Bernard Clerc est président depuis deux ans et avait auparavant déjà siégé au comité durant six ans.

Centre d'exploitation à Bulle

Le fonctionnement du Centre d'exploitation, installé depuis deux ans à Bulle, pose problème. Il semblerait que le personnel ne connaisse pas suffisamment le réseau en ville de Fribourg et ne soit pas suffisant durant les heures creuses. Il faut dire que le centre gère tout le réseau tpf, aussi bien le rail que le pneu. « Alors qu'ils sont censés faire de la régulation du trafic et gérer les pannes, ça ne se fait pas. Ils ne connaissent pas assez le réseau pour gérer les véhicules. Et pour les pannes, le fait de

IMPRESSUM

contact.sev est le journal du Syndicat du personnel des transports et paraît toutes les deux semaines. ISSN 1662-8462 Tirage: 10 707 ex. (total 43 612 ex.), certifié REMP au 14.11.2014 Editeur: SEV, www.sev-online.ch

Rédaction: Peter Moor (rédacteur en chef), Peter Anliker, Vivian Bologna, Beatrice Fankhauser, Markus Fischer, Françoise Gehring, Pietro Gianolli, Anita Merz, Patrizia Pellandini, Henriette Schaffter **Adresse de la rédaction:** contact.sev, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; contact@sev-online.ch; téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58 **Abonnements et changements d'adresse:** Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6; info@sev-online.ch, téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58. Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40.- **Annonces:** Zürichsee Werbe AG, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, téléphone 044 928 56 11, fax 044 928 56 00, kontakt@zs-werbeag.ch, www.zs-werbeag.ch **Préresse:** AZ Medien, Aarau; www.azmedien.ch

Imprimerie: Mittelland Zeitungsdruck AG, Solprint, Subingen;

www.solprint.ch, une entreprise du groupe AZ Medien AG.

La prochaine édition de contact.sev paraîtra le 19 mars 2015. Le délai rédactionnel pour l'agenda est fixé au 12 mars à 10 h. Pour les annonces, le délai est fixé au 10 mars à 10 h.



Depuis plus de 25 ans, BÄR Bahnsicherung AG est la plus grande entreprise indépendante de Suisse dans le domaine des installations de sécurité ferroviaire. Une centaine de collaborateurs motivés rattachés à nos sites de Fehraltorf, d'Olten et de Lausanne réalisent des projets de A à Z, depuis la planification jusqu'à la mise en service en passant par la réalisation et les contrôles et expertises de sécurité. Des projets d'envergure dans toute la Suisse offrent des opportunités intéressantes et des perspectives professionnelles à long terme.

Pour renforcer notre équipe de montage, **avec des missions localisées principalement en Suisse romande**, nous recherchons, pour entrée en fonction immédiate ou à convenir, des personnes fiables et soucieuses de la qualité pour occuper le poste de

Monteur spécialiste en installations de sécurité ferroviaire (h/f) 100%

Votre mission

Au sein d'une équipe compétente et engagée, vous montez des châssis, des tableaux, des alimentations, des signaux, des systèmes d'arrêt automatique des trains etc. Des tâches de manutention et d'accompagnement de travaux de vérification et de mise en service complètent ces activités intéressantes.

Votre profil

Pour mener à bien les tâches susmentionnées, vous avez suivi une formation dans le domaine de l'électromécanique, p. ex. en tant que mécatronicien-ne, automaticien-ne, électromécanicien-ne ou dans une profession apparentée. Dans l'idéal, vous disposez

de quelques années d'expérience dans le domaine des installations de sécurité ferroviaire. Vous parlez couramment le français, êtes en mesure de vous exprimer correctement en allemand et disposez d'une **bonne santé physique et psychique**.

Perspectives

Les chemins de fer vous intéressent, vous disposez de connaissances de base dans le domaine ferroviaire et recherchez une activité variée et exigeante qui demande une grande autonomie et un sens élevé des responsabilités? BÄR Bahnsicherung AG vous offre l'opportunité de débiter en qualité de monteur/-euse et de suivre une formation qui vous permettra, d'ici 3 à 4 ans, de diriger des travaux de montage d'installations en qualité de chef-monteur/de cheffe-monteuse.

Intéressé/Intéressée?

Nous vous proposons un régime de travail de 40 heures/semaine, que vous organisez de manière flexible. Vous obtiendrez de plus amples informations sur nos conditions d'engagement attrayantes et nos possibilités de formation continue lors d'un premier entretien.

Avons-nous éveillé votre intérêt? Nous nous réjouissons de recevoir votre dossier de candidature complet accompagné d'une photo, que vous voudrez bien adresser à:

BÄR Bahnsicherung SA

Madame Beatrice Lamprecht,
Luppenstrasse 3, 8320 Fehraltorf
ou envoyer directement à l'adresse
personal@baer-ing.ch

Monsieur Jérôme Sutter, chef d'équipe Montage Ouest, se tient à votre disposition au 079 306 26 58 pour tout renseignement complémentaire.

Vous trouverez d'autres informations et offres d'emploi sur notre site Internet: www.baer-ing.ch

L'USS satisfaite : il faut s'attaquer globalement à la catastrophe de l'amiante

Une table ronde pour les victimes de l'amiante

L'USS salue la décision du conseiller fédéral Alain Berset d'organiser sur le thème de l'amiante une table ronde que dirigera l'ancien conseiller fédéral Moritz Leuenberger. Il s'agira aussi de trouver des solutions pour l'aide financière destinée aux victimes de l'amiante et à leurs proches.

Ainsi, la Confédération répond à la demande centrale des syndicats et de l'USS. L'USS et ses

fédérations contribueront volontiers à rechercher une solution commune.

Le premier but de cette table ronde doit être de trouver le plus rapidement possible des solutions financières pour les cas déjà prescrits et les personnes malades à cause de l'amiante qui ne bénéficient pas de la protection de la loi sur l'assurance-accidents. Pour elles, une indemnisation représente un acte de justice réparateur. Pour les syndicats, la priorité est toujours de créer un fonds d'indemnisation financé par l'économie.

Changements légaux nécessaires

Deuxièmement, le droit suisse de la prescription en matière civile doit être modifié parce qu'un délai de prescription de dix ans ne correspond pas aux risques modernes pour la santé ; ce qui a été clairement établi dans un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme d'il y a une année. Dans le cadre de la révision en cours du droit de la prescription, nous avons besoin d'une nouvelle réglementation des délais, qui tienne compte des victimes, c'est-à-dire pendant lesquels celles-ci peuvent demander à être indemnisées.

Le délai qui tient le mieux compte de la longue durée

du temps de latence des maladies dues à l'amiante ne doit commencer à courir qu'à partir de l'apparition de celles-ci. Éventuellement, on pourra limiter cette réglementation aux maladies causées par l'amiante, comme l'évoque la Confédération dans son communiqué.

Enfin, vu les énormes quantités d'amiante utilisées en Suisse avant son interdiction en 1990 et du fait qu'elles peuvent encore se libérer lors de la démolition ou de la transformation de bâtiments, deux choses ne devront pas être oubliées lors de la table ronde. D'une part, les lacunes du dispositif de prévention doivent être comblées de toute urgence. D'autre part, les importantes dépenses déjà réalisées aujourd'hui par la SUVA en

rapport avec la problématique de l'amiante et celles qui l'attendent encore ne doivent pas être unilatéralement répercutées sur quelques branches des arts et métiers. Ici, il faut un juste équilibre au sein de tout le collectif des assurés.

Traiter le problème maintenant

Pour l'USS, il est clair que la Suisse n'a plus le droit de renvoyer à plus tard le traitement des problèmes créés par la catastrophe de l'amiante. Les victimes de l'amiante ne doivent plus patienter encore plus longtemps. Cette catastrophe doit être surmontée globalement. Pour ce faire, tous les acteurs doivent agir ensemble. En convoquant une table ronde, la Confédération a fait un premier pas.

USS

Assurances d'indemnités journalières en cas de maladie

Trop de dysfonctionnements

Le Conseil des Etats traitera une interpellation de Paul Rechsteiner lors de la session.

Cette interpellation demande de résoudre le problème de la perte de la couverture d'assurance pour les salariés licenciés alors qu'ils sont malades, en maintenant pour eux les prestations assurées comme prévu par le contrat et indépendamment donc de la poursuite des rapports de travail.

Lorsqu'ils changent d'emploi, les travailleurs sont toujours confrontés à une mauvaise surprise en ce qui concerne la couverture de la perte de gain en cas de maladie. Quiconque quitte l'assurance collective d'indemnités journalières de son employeur parce qu'il perd son emploi, doit par trop souvent renoncer à une couverture du risque de maladie. Conséquence: une maladie qui persiste ou survient pendant le chômage peut rapidement conduire à la ruine financière. En effet, la perte de gain n'est alors plus assurée et l'assurance-chômage va, si la maladie dure longtemps, suspendre les indemnités vu que la personne concernée ne peut pas être placée.

La couverture d'assurance pour la perte de gain en cas de maladie est gravement insuffisante une fois que les rapports de travail ont pris fin et si la maladie persiste. Comme il y a une autonomie contractuelle, le preneur d'assu-

rance, soit l'employeur, et la compagnie d'assurance peuvent convenir que les prestations prennent fin avec les rapports de travail. Le salarié licencié alors qu'il est malade perd ainsi son droit à des indemnités journalières et, vu sa maladie, a un accès limité aux indemnités journalières de l'assurance-chômage. S'il a en principe le droit de passer dans une assurance individuelle d'indemnités journalières, il doit en être informé et son inscription doit se faire dans un délai bref de 30 jours. Les primes à verser sont en outre tellement exagérées que personne ne peut se permettre de choisir une telle solution. Dans la pratique, les salariés licenciés alors qu'ils sont malades ne disposent de ce fait pas d'une protection suffisante contre la perte de gain. Cela concerne du reste aussi les chômeurs. Le bond que les primes effectuent à cause du passage d'une assurance collective d'indemnités journalières à une assurance individuelle est si grand que le risque de la perte de gain en cas de maladie ne peut, dans les faits, pas être assuré lors de la perte de l'emploi.

Dans sa réponse à l'interpellation de Paul Rechsteiner, le Conseil fédéral reconnaît en tout cas la problématique et annonce qu'il s'y attaquera dans le cadre de la révision de la loi sur le contrat d'assurance. La balle est dans le camp du Conseil des Etats.

USS



Parkhotel Brenscino
BRISSAGO

... laddove è difficile partire!
... dort wo der Abschied schwer fällt!
... l'endroit qui est difficile de quitter!

30% rabais d'ouverture de saison pour vous en tant que membre SEV du 21 mars au 11 avril 2015

... dans le petit paradis, où vous vivrez l'«hospitalité pure»
Nous nous réjouissons de votre visite!

Parkhotel Brenscino
Via Sacro Monte 21
6614 Brissago

Tel. 091 786 81 11
info@brenscino.ch
www.brenscino.ch



Sections

Vendredi 13 mars ■ **TS-Romandie**
17h30 Assemblée générale
Restaurant
La Grange à Yverdon

Jedi 19 mars ■ **VPT Service ferroviaires**
16h Assemblée générale
Secrétariat central SEV

Du 3 février au 23 mars ■ **SEV-TPG**
Aide pour les impôts

Mercredi 25 mars ■ **ZPV Léman**
Assemblée générale
15h
Grand Salon
Buffet de la Gare
Lausanne

Samedi 11 avril ■ **TS Mittelland**
9h30 Assemblée générale
Hôtel Bern
Salle verte
à Berne

Le secrétaire syndical Vincent Brodard présentera les nouveaux modèles de retraite des CFF. Une assemblée qui est ouverte à tous, y compris aux temporaires et aux apprenti-e-s. L'ordre du jour sera affiché dans les locaux du personnel. Merci de vous annoncer jusqu'au 9 mars au plus tard à Valérie Chuard dès 17h au 079 332 49 70. Le comité compte sur une participation nombreuse!
Willi Wenger

Tous les membres sont les bienvenus. au terme de l'assemblée un apéro vous sera offert. Inscription jusqu'au 8 mars à Ely Wüthrich par e-mail à jesus.martinez@sevtgp.org ou par natel au 079 287 50 50.

Ely Wüthrich, présidente de la section

La section SEV TPG sera à la disposition de ceux qui souhaitent de l'aide pour remplir leur déclaration d'impôt. Merci de prendre rendez-vous avec Jésus MARTINEZ au 076 425 50.31 ou par e-mail à jesus.martinez@sevtgp.org. RDV à prendre au moins 15 jours avant.

Le comité SEV-TPG

Chaque collègue libre et retraité est invité à participer à cette assemblée. Pour les collègues retraités, l'inscription peut se faire auprès du président Gaille Claude au tél: 079/ 479.17.35 ou sur la liste affichée dans les locaux. Délai d'inscription: vendredi 20 mars. L'assemblée sera suivie d'une assiette servie au restaurant «La Bella Vita» à Lausanne. Nous vous attendons nombreux.

Le comité ZPV Léman

L'AG est placée sous le thème «Démographie et professionnels: où conduisent les CFF?» Au centre de cette journée, les nouveaux modèles de retraite des CFF, les salaires et TOCO. Pour en parler: le secrétaire syndical Jürg Humi, un représentant de la commission Jeunesse SEV, ainsi qu'un membre SEV du Conseil de fondation de la caisse de pension des CFF. Le conseiller national Corrado Pardini, président de l'Union syndicale cantonale sera aussi de la partie. Inscriptions jusqu'au 7 avril 2015 auprès de B.Jurt (D,F,It) ou beat.jurt@sbb.ch oder b.jurt@bluewin.ch. Tel: 031/921 84 09 ou 079/738 66 86.

TS Mittelland

Décès

Apothélos Edwige, veuve d'Albert, Genève; décédée dans sa 92^e année. PV Genève.

Auberson Ulysse, ouvr spéc pens, Yverdon-les-Bains; décédé dans sa 90^e année. PV Vaud.

Balocchi Joseph, cond tracteur s/rail, Romont FR; décédé dans sa 78^e année. PV Fribourg.

Buetikofler Pierrette, veuve de Werner, Delémont; décédée dans sa 90^e année. PV Jura.

Chappuis Lucette, veuve de Pierre, Evionnaz; décédée dans sa 91^e année. PV Valais.

Cochar Jean-Jacques, Clarens; décédé dans sa 86^e année. VPT MOB.

Froidevaux Marcel, c mat pens, La Chaux-de-Fonds; décédé dans sa 91^e année. PV Neuchâtel.

Graber Frieda, veuve d'Ulrich, Büren an der Aare; décédée dans sa 96^e année. PV Biel-Bienne.

Jaun Eduard, maître artisan, Nidau; décédé dans sa 76^e année. PV Biel-Bienne.

Krahenbuhl Theodore, Cointrin; décédé dans sa 92^e année. VPT TPG retraité(e)s.

Krebs Martine, agente commerciale des trains, Brunstatt; décédée dans sa 52^e année. ZPV Basel.

Lambelet Marcel, surveillant, Yvonand; décédé dans sa 96^e année. PV Fribourg.

Moreno Ricardo, conducteur, Lausanne; décédé dans sa 65^e année. VPT TL.

Rufener Paulette, veuve de Frédéric, St-Légier-Chiésaz; décédée dans sa 93^e année. PV Vaud.

Segura Joseph, Evian-les-Bains; décédé dans sa 90^e année. VPT Lac Léman.

Simon Violette, veuve de Willy, Prilly; décédée dans sa 89^e année. PV Vaud.

Teirlinck Patrick, chauffeur de bus, Publier; décédé dans sa 40^e année. SEV Externe.

Pensionnés

Lundi 9 mars ■ **PV Valais**
10h30 Assemblée générale
Salle communale
de Martigny

Mardi 10 mars ■ **PV Neuchâtel**
dès 11h15 Assemblée générale
Hôtel des Communes
Geneveys/s
Coffrane

Mercredi 18 mars ■ **PV Jura**
Café du Jura Assemblée des membres
Bassecourt
14h

Jedi 19 mars ■ **PV Biel/Bienne**
14h15 Assemblée des membres
Restaurant
Bahnhof Brugg

Mardi 24 mars ■ **PV Fribourg**
14h15 Assemblée de printemps
NH Fribourg
Hôtel
Grand-Places 14
Fribourg

Mardi 24 mars ■ **PV Genève**
14h30 Assemblée générale
Université
ouvrière
Pl. des Grottes 3

L'ordre du jour comprendra les points statutaires et les félicitations à nos membres jubilaires. Nous aurons aussi le plaisir d'accueillir notre orateur du jour, Vincent Di Biasi, qui nous présentera différentes prestations d'assurance. A l'issue de l'assemblée, apéritif offert par la section. Puis vous êtes invités à partager un succulent repas pour lequel il vous sera demandé une participation de Fr. 30.- par personne. Pour faciliter le travail de la cuisine, il est impératif de vous inscrire avant le 6 mars 2015 au moyen du bulletin d'inscription qui vous a été envoyé avec les documents 2015 ou par tél. au 024 485 15 73. Le comité se réjouit de vous rencontrer nombreux. Les épouses sont toujours les bienvenues.

Le comité

Apéritif facultatif dès 11h15, 12h dîner (salade mêlée, poulet rôti sauce moutarde, frites maison, légumes, dessert): 28 fr. sans les boissons. Café offert par la section. 14h30 assemblée statutaire. Le comité compte sur votre présence. Pour le dîner, inscription obligatoire jusqu'au 6 mars auprès de Michel Quartier, Vy d'Etra 52, 2000 Neuchâtel. 032 753 5370.

Le comité

L'assemblée des membres aura lieu au Café du Jura Bassecourt, (5 minutes de la gare). Ordre du jour statutaire, Orateur: Monsieur David Asseo, chef du service des transports du Canton du Jura. ne collation clôturera cette assemblée. e comité vous attend nombreux à cette assemblée.

Le secrétaire: Oscar Schaub

Ordre du jour statutaire. Le conseiller aux Etats Hans Stöckli et le conseiller national Corrado Pardini participeront à l'assemblée comme orateurs. Vous entendrez de dernières mains les informations politiques actuelles et d'avenir. Nous nous réjouissons de vous rencontrer nombreux dans notre nouveau local de réunions au restaurant Bahnhof à Brugg. Bus no. 7 ou train régional jusqu'à la gare CFF.

Jean-Claude Amiet

Ordre du jour statutaire. Le Conseiller aux Etats fribourgeois Christian Levrat évoquera l'avenir de notre AVS. Comme de coutume, les épouses et compagnes de nos membres sont les bienvenues.

Le secrétaire

Vous êtes cordialement invités à participer à notre assemblée de printemps du mardi 24 mars 2015. Ordre du jour statutaire, verrée offerte par la section. Venez nombreux, c'est toujours un bon moment d'amitié et de camaraderie.

Le comité

Loisirs

Samedi 21 mars ■ **USSC**
9h45
Halle second cycle Bolligen

22e tournoi amical double de badminton

L'amusement va être l'essentiel ce jour là. Pour la première fois on va organiser notre tournoi en version double. Nous allons jouer seulement en catégorie double: homme/homme et homme/femme. Info et inscription sur www.ussc.ch -> badminton, clôture d'inscription: 06.03.15

■ PV Biel/Bienne

Visite au membre le plus âgé



De g. à dr. Willy Gusset (1923), Jean Burkhalter (1912) et Werner Möri (1924).

La section PV Biel/Bienne a fait une visite d'honneur à son membre le plus âgé. Le 17 février 2015, Jean Burkhalter a pu fêter son 103^e anniversaire!

Le président de la PV Biel/Bienne, Ruedi Flückiger, et deux anciens collègues de

travail (Werner Möri et Willy Gusset, tous deux anciens mécaniciens) ont rendu visite à Jean Burkhalter au home « Mon Repos » à La Neuveville à l'occasion de son 103^e anniversaire.

Jean a eu beaucoup de plaisir et malgré ses 103 ans, il est encore en bonne santé. Il a pu beaucoup raconter sur le travail des mécaniciens des

temps passés. Ce qui l'a spécialement touché est que deux anciens collègues mécaniciens soient de la partie pour faire cette visite. Ensemble, ils ont pu se raconter quelques belles anciennes anecdotes. Nous souhaitons à Jean une bonne santé pour l'avenir et encore un agréable long séjour au home « Mon Repos ».

R. Flückiger

■ VPT-VMCV

70 ans de SEV, ça n'est pas rien!

Ils sont plutôt rares les membres du SEV à avoir 70 ans d'activité syndicale. A la section VMCV, le président Enzo Verme a remis avec fierté cette distinction à Fernand Gilliéron.

Il n'est pas un inconnu de *contact.sev*. Fernand Gilliéron et ses 92 printemps a déjà eu droit à un bout d'article en automne 2010. Mais c'était pour une autre raison: la section VPT VMCV fêtait à l'époque ses 100 ans d'existence. Cet ancien bras droit du caissier de la section pendant de nombreuses années fait partie d'une famille aimant les transports publics. Son père était déjà aux VMCV, son fils travaille aux CFF et ses petits-fils sont aussi dans la branche.

Aujourd'hui, Fernand Gilliéron est en tête d'affiche avec ses 70 ans de SEV. Un joli score qu'ils sont peu nombreux à avoir réalisé. Alors que les VMCV furent la première com-



Bernard Gilliéron et Marie Gilliéron ont accompagné Enzo Verme (derrière à dr.) lors de la remise du diplôme à Fernand Gilliéron.

pagnie à être dotée en Suisse de tramways électriques, Fernand Gilliéron en a conduit. Dans le livre dédié aux 100 ans de la section, il témoigne: «Je travaillais 54 heures par semaine et gagnais 440 fr. nets par mois en 1948. Je suis reconnaissant au SEV qui nous a permis d'améliorer au fil des années nos salaires et nos conditions de travail.»

Le président Enzo Verme lui a remis le 21 février un second pin's en or et un diplôme d'honneur pour ses 70 ans de sociétariat. «C'était un

moment formidable. Tout au long de l'année, nous nous battons pour les conditions de travail des actifs. Rendre honneur à un retraité nous permet aussi de nous rappeler que les acquis sont le fruit des luttes menées depuis des décennies», relève Enzo Verme. Sa santé devenue chancelante, Fernand vit tranquillement depuis peu dans un EMS sur les hauteurs de la Riviera, d'où il ne manque pas de signaler toujours avec intérêt et fierté «le bus VMCV vient de passer!». *vbo*

Sous-fédérations VPT: l'OFT prend position après les résolutions

Après les journées VPT organisées en fin d'année dernière, le président de la sous-fédération, Gilbert D'Alessandro a envoyé les résolutions votées à l'Office fédéral des transports. «Les participants ont dénoncé la vision 2030 de l'OFT. Ils exigent une vision 2030 axée sur les fondements mêmes du service public. C'est-à-dire fait par la collectivité et sous sa responsabilité. Ceci pour le bien de toutes les régions et les villes sans distinction», rappelle Gilbert D'Alessandro.

En réponse, l'OFT lui a écrit que «la concurrence entre les différentes entreprises nationales, régionales ou locales a, indépendamment du propriétaire, contribué à la haute qualité des transports publics». «La Confédération et les cantons peuvent diriger l'évolution des infrastructures ferroviaires et du trafic régional grâce aux contrats de

prestations de plusieurs années conclus avec les entreprises de transport. De ce fait, nous ne voyons pas de contradiction entre la stratégie de l'OFT et vos objectifs principaux.» Et le partenariat social permettra d'améliorer les TP, écrit en substance l'OFT.

S'il ne se berce pas d'illusions en lisant cette réponse «langue de bois», Gilbert D'Alessandro l'a envoyée à tous les comités de section VPT. «Je ne suis pas naïf. Mais je pense qu'il est important d'informer nos membres que les résolutions votées ont été envoyées à l'OFT. On est au début de la bataille avec l'OFT. Les participants aux journées VPT n'ont pas levé la main pour rien. Le Congrès se prononcera aussi sur cette thématique qui s'inscrit plus globalement dans la privatisation des services publics prévue avec TISA», conclut Gilbert D'Alessandro. *vbo*

Journée de branche



Branche retraités

19 mars 2015, Olten, Congress Hotel, début à 10h 15.

S'annoncer sur le site internet www.vpt-online.ch

Recrutement 2015



L'action à succès continue!!!

1. CHF. 50.- pour la section jusqu'à max. de 20 nouveaux membres.
2. Pour le recrutement de plus de 20 membres, un forfait supplémentaire de CHF. 500.- sera accordé.
3. Les dix sections qui, par rapport au pourcentage auront augmenté le plus leurs effectifs, bénéficieront d'une prime supplémentaire.

- Les versements se feront en faveur des sections.
- Paiement des primes après la fin de l'action.
- Les éventuelles questions concernant l'action de recrutement sont à adresser à: gilbert.dalessandro@vpt-online.ch.

Après la formidable année 2014, la VPT sera mise à l'épreuve. Ensemble, nous allons atteindre notre objectif!!!

«Never change a winning team»

Objectif = 11 000 membres

Angle droit

Le contrat de travail en période de crise du franc

Il semblerait que le 15 janvier dernier, l'économie suisse s'est arrêtée de respirer.

Chômage partiel, salaire en euro, heures supplémentaires: ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas.

Le cours plancher de l'euro a été abandonné et l'économie, auparavant protégée, a dû faire face à la dure réalité. Une des mesures d'urgence, comme toujours dans ce genre de situations: faire baisser les coûts. Et le gros poste de dépenses d'une entreprise est le personnel. Donc, hop, licenciements ou mieux encore, salaires en euros? Depuis la décision de la BNS, de l'eau a coulé sous les ponts, la bourse a repris et franc et euro ne sont plus tout à fait à un à un. Donc tout est réglé et normal? Pas

vraiment. Quels sont les liens entre le cours de l'euro et les employés en Suisse? C'est certainement aussi un moyen de paiement de ce côté-ci de la frontière, dont nous aimerions tous profiter. Et d'autres aimeraient profiter également de la situation...

Le chômage partiel est autorisé

La situation de l'économie a forcément une influence directe sur le marché du travail. En cas de turbulences dans le monde économique, le chômage augmente. Afin d'atténuer ce phénomène, les entreprises peuvent avoir recours au chômage partiel, à savoir la réduction de l'horaire de travail ou l'interruption partielle du travail, ce qui a pour objectif

de maintenir les places de travail. Pour cela, il faut que les collaborateurs soient d'accord. Ils sont ensuite dédommagés par l'employeur, qui lui aussi reçoit une indemnité de la Confédération (via l'ORP). D'autres mesures ont été évoquées dans les médias, comme le salaire en euros, des baisses de salaire générales ou davantage d'heures travaillées pour le même salaire. De telles mesures n'entrent pas en discussion.

Un contrat est un contrat

Le montant dû selon le contrat de travail doit être payé dans la monnaie du pays. Un paiement en euros ne doit pas être accepté, même si le montant est le même au final (ce qui n'est vraisemblablement pas le but

de l'action).

Le salaire est un des aspects principaux du contrat de travail. Si l'employeur veut diminuer le salaire, il ne peut pas le faire unilatéralement. Si l'employeur ne paie plus la totalité du salaire, l'employé est bien sûr en droit de réclamer le reste. Une simple information ou une action unilatérale n'est pas possible. L'employeur doit plutôt casser le contrat de travail existant, à savoir faire une résiliation pour changement de conditions de travail. Dans les branches sans CCT traitant du salaire, ces licenciements et réengagements sont faisables sans autre. Mais comme il y a le risque qu'on n'agisse que dans l'intérêt des actionnaires et pour un aspect purement économique, il faut toujours contrôler si de telles mesu-

res sont justes.

Restent encore les prestations supplémentaires pour le même salaire. Des heures supp', qui restent à rétribuer. Il existe de plus dans chaque branche un maximum d'heures hebdomadaire, entre 40 et 45 heures. Ce n'est donc pas si simple: le temps de travail autorisé est réglementé et fait partie intégrale du contrat de travail. Il doit être discuté obligatoirement entre les deux parties.

L'euro ailleurs, le franc ici

Le principe comme quoi on doit respecter les contrats prend ici toute sa valeur, et les entreprises ne peuvent pas ainsi reporter tous les risques sur leurs clients ou leurs collaborateurs.

L'équipe de protection juridique SEV

■ Sous-fédération ZPV – séance du comité central du 17 février

Swiss Pass entraîne beaucoup d'incertitude

Le comité central a beaucoup discuté du projet Accompagnement des trains 2016. Celui-ci est fortement orienté « service à la clientèle ». On ne parle plus de la garantie des recettes mais par contre beaucoup du Swiss Pass, très important pour la direction VM. Cela entraîne une grande insécurité chez le personnel des trains.

Les représentants de la commission de gestion, Luzius Oberer et Peter Lerf, ont informé avoir vérifié les comptes, avec l'aide d'Aroldo Cambi, administrateur des finances, le 16 février dernier. Il n'y a rien eu à dire et ils ont remercié René Furrer, caissier central, pour le bon travail fourni.

Ruedi Baumann, employé au dépôt de St-Gall, a été élu dé-

légué à la Conférence CCT. La ZPV compte désormais 21 délégués (18 délégués et 3 suppléants) dont 7 femmes. Le comité central a félicité Ruedi Baumann pour son élection. La commission des Jeunes a fait remarquer qu'il y avait eu d'intéressantes discussions lors des conférences de section de Bern, St-Gall, Zurich et Bellinzone. Il est important pour les jeunes d'être intégrés dans les sections et d'être ainsi connus par les membres.

Actions ZPV

L'action de remerciements avec café-croissants reprend du service et aura lieu le 16 mars au dépôt de Berne. Giorgio Tuti, Manuel Avallone, Elena Obreschkow et le responsable du recrutement de la LPV section Berne ont été invités.

La ZPV mène cette année encore une action de recrutement qui consiste cette fois-ci à livrer des fruits aux membres durant 10 jours en juin et 10

jours en septembre. Parallèlement, la ZPV cherche son 2100^e membre. Chaque section reçoit 50 francs par nouveau membre recruté. Les infos détaillées sont disponibles dans les locaux de chaque région.

RhB et CFF

Le coordinateur RhB a donné quelques infos: les négociations sur la convention d'entreprise se sont terminées le 28 janvier 2015 et une assemblée générale aura lieu le 9 mars pour accepter ou non les résultats. Cette convention a pu être un tout petit peu améliorée: il y a 7 points positifs et un point négatif.

Les demandes de travail à temps partiel sont désormais possibles sur tout le réseau RhB et chaque cas doit être étudié séparément.

A la CoPe du personnel des trains, plusieurs affaires sont en cours: « personnel des trains 2016 » et « management du temps de travail ». Lors de

la dernière séance début février, on a appris qu'il y aurait encore un changement dans le domaine SMZ (collaborateurs du service des trains). Dans le cadre de Swiss Pass certains appareils seront échangés et les collaborateurs SMZ seront équipés du système ELAZ (assistant électronique du personnel des trains).

Janine Truttmann, secrétaire

centrale, a rappelé que le dernier délai pour les textes du bulletin ZPV est fixé au 22 mars 2015. L'envoi se fera dans la semaine 20 (du 11 au 17 mai), à savoir deux semaines avant l'assemblée des délégués. Tous les compte-rendus peuvent être envoyés à janine.truttmann@zpv.ch, qui se réjouit d'en prendre connaissance. *Janine Truttmann, ZPV*

Action de recrutement 2015/2016

ZPV
Unterverband des Zugpersonals
Sous-fédération du personnel des trains
Sottofederazione del personale del treno

**Nous avons un nouvel objectif!
Nous cherchons le 2100^e membre!**

Votre section rend tout ça possible et sera récompensée avec 50 francs supplémentaires pour chaque nouveau membre.

Durée de l'action: du 1^{er} mars 2015 au 29 février 2016.

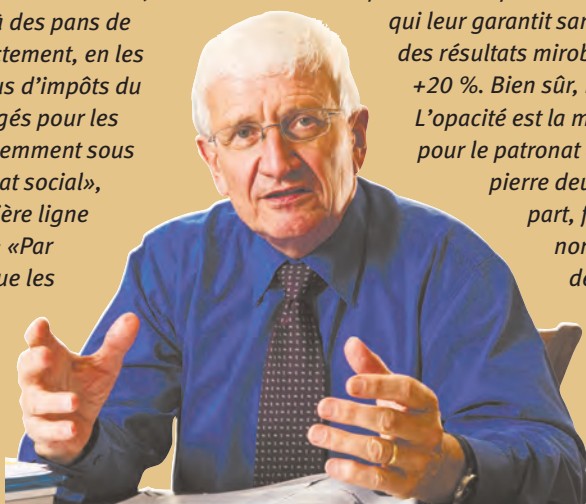
La sous-fédération ZPV

De l'argent tombant du ciel...

Pour un profane, l'actuelle crise du capitalisme offre un spectacle d'une variété infinie. Les faits d'aujourd'hui balayent les certitudes d'hier et les contraires se télescopent allègrement. Vraies dettes – fausses dettes, monnaies fortes – monnaies faibles, intérêt normal – intérêt négatif, inflation – déflation, protectionnisme – libre circulation, tout blanc – tout noir, gris foncé – gris clair, la liste est infinie. La recherche d'une cohérence, d'un espoir vers une porte de sortie un tant soit peu positive paraît mission impossible. Pourtant, il faut bien essayer.

Parmi ceux qui ont des certitudes, il y a «Economie suisse», le bulldozer ultra-libéral qui ne sait que foncer dans tout ce qui est rouge. Sa recette contre le franc fort (dossier politique 2015 No 1) est simple: reporter le plus de charges possibles de la collectivité sur les salariés. Bien sûr cela n'est pas dit ainsi. Mais toutes les mesures exigées vont dans ce sens. Soit directement, en voulant leur imposer de travailler plus pour un moindre salaire, alors qu'ils perdent déjà des pans de leur retraite. Soit indirectement, en les contraignant à payer plus d'impôts du fait des allègements exigés pour les entreprises. Le tout évidemment sous le couvert du «partenariat social», juste cité à l'avant-dernière ligne du dossier de 10 pages: «Par ailleurs, il est attendu que les partenaires sociaux développent des solutions pragmatiques pour maintenir les em-

ploiés en Suisse à long



terme.» *Economie suisse exige aussi des salariés «moins de tourisme d'achat»... Le bilan est vite tiré: chers salariés, à vos porte-monnaie, Economie suisse compte sur vous! Pour faire bon poids, le président de l'UBS Sergio Ermotti ajoute une couche dans le même sens et donne ses ordres dans les journaux: «Le Conseil fédéral doit faire ceci et cela, le consensus est dépassé» et autres fadaïses. Venant de la part de l'UBS, cette banque privée qui a dû être sauvée de toute urgence par l'Etat et qui croule sous les amendes sanctionnant ses multiples magouilles et fraudes fiscales, je vous laisse apprécier la crédibilité des injonctions de son patron. Comme relais de ses exigences, Economie suisse a bien choisi! On attendrait d'Economie suisse qu'elle s'engage pour faire le tri. Quelles entreprises sont effectivement menacées par le franc fort, lesquelles n'ont rien à craindre, avantages – inconvénients s'équilibrant, lesquelles y gagnent, en particulier toutes celles pour lesquelles les importations prévalent ce qui leur garantit sans aucun effort des résultats mirobolants jusqu'à +20 %. Bien sûr, il n'en sera rien. L'opacité est la meilleure façon pour le patronat de faire d'une*

part, faire admettre au nom de la défense de l'économie nationale des baisses d'impôts pour toutes les entreprises,

d'autre part, faire pression sur les salaires et dégrader les conditions de travail de l'ensemble des employés.

Evidemment, une telle évolution conduit, en plus d'une nouvelle explosion des inégalités, à une déflation généralisée: la consommation des ménages ne peut que s'effondrer...

Comme celle-ci dans notre pays représente 54 % du PIB, des financiers s'inquiètent subitement. Michaël Malquarti, de la banque SYZ, fait une proposition originale (Le Temps du 17 février). Helvétiser la vieille idée de Milton Friedmann, prix Nobel d'économie, «d'utiliser un hélicoptère pour distribuer des billets de banque au peuple»: passer par l'assurance maladie obligatoire. Par exemple, 100 francs par personne et par mois, ce qui correspondrait à 1,5 % du PIB par an. Un montant bien inférieur aux achats de devises effectués par la Banque Nationale ces dernières années. Les effets sur la consommation seraient des plus directs. Mais pas seulement. Je cite la conclusion: «La simple allusion à cette distribution pourrait pousser les investisseurs étrangers à vendre la devise helvétique, donc à affaiblir le franc... La Suisse peut jouer un rôle pionnier dans l'introduction de ce nouvel outil... Comme il comble aussi bien les partisans de la rigueur budgétaire que ceux du soutien au pouvoir d'achat, comme il n'entrave pas la dynamique du libre marché tout en améliorant le sort des plus démunis, il devrait obtenir un large consensus politique. De plus l'exemple suisse pourrait inspirer le reste du monde...» Fermez le ban, vive nous!

Michel Béguelin

Enregistrement du temps de travail: une législation plus claire et plus protectrice

Grâce à la nouvelle réglementation sur l'enregistrement du temps de travail, les employeurs, ainsi que la Confédération et les cantons devront assumer leurs responsabilités.

Actuellement, les entreprises sont tenues par la loi d'enregistrer les temps de travail de la quasi-totalité de leurs employé-e-s. Mais cet instrument de protection contre le travail effectué «gratuitement», la surcharge de travail et l'épuisement professionnel a été insuffisamment appliqué et imposé ces dernières années.

Désormais, la nouvelle réglementa-

tion donne une nouvelle base à l'enregistrement de la durée du travail. Elle est acceptée par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et par les faïtières. On a neutralisé un effet «boule de neige» échappant à tout contrôle. La grande majorité des salarié(e)s continueront à être protégés demain sous cet angle. L'exception à l'enregistrement de la durée du travail fait l'objet d'une réglementation très restrictive. La durée maximale légale de travail, respectivement les dispositions relatives aux pauses et au temps de

travail supplémentaire, continue à s'appliquer à tout le monde. Ne peuvent être exclus de l'obligation d'enregistrer la durée du travail que les salarié-e-s qui disposent d'une grande autonomie dans leur travail, peuvent définir eux-mêmes l'essentiel de leurs horaires et gagnent plus de 120 000 francs par an. Cette exception doit être réglée dans une convention collective de travail (CCT) conclue par des partenaires sociaux représentatifs. La CCT doit en outre prévoir des mesures de protection de la santé et contre les risques psychosociaux. Et il faut en particu-

lier que l'employeur ait obtenu l'accord écrit du ou de la salarié-e-concerné. La nouvelle réglementation évite le pire, comme la suppression de l'enregistrement de la durée du travail dans des branches entières, que demandent par exemple deux motions encore pendantes devant les Chambres fédérales. De plus, on court le risque que le Conseil fédéral ne décide de son propre chef des exceptions plus larges via une modification de l'ordonnance. La nouvelle réglementation empêche certaines formes de renoncement automatique à l'enregistrement de la

durée du travail, comme la fixation d'un simple seuil de salaire au-delà duquel un renoncement serait autorisé sans autre, ou d'autres réglementations permettant qu'il suffise qu'un(e) employé-e soit inscrit au registre du commerce pour qu'il/elle n'ait automatiquement plus besoin d'enregistrer son temps de travail, comme le voulait au départ le SECO. Ces deux façons de procéder auraient eu pour effet qu'à l'avenir, beaucoup plus de salarié(e)s auraient dû travailler sans être protégés par l'instrument de l'enregistrement de la durée du travail.

USS

Directive sur les salaires minimaux dans les bus

Le salaire minimum de l'OFT a des effets en cascades

Les sous-traitants des TPG qui ont leur siège en France, mais qui viennent effectuer des trajets en Suisse ont dû adapter leurs rémunérations sur la base de la directive de l'OFT concernant le salaire minimum dans les bus. Une victoire de plus pour le personnel et les organisations syndicales qui le défendent, dont le SEV.

Décidément, la directive de l'OFT sur les salaires minimaux, valable dès le 1^{er} avril de l'an dernier, n'a pas fini de déployer tous ses effets. Après l'ajustement des salaires du personnel des sous-traitants des TPG ayant leur siège en Suisse - sur la base d'un minimum de 58 300 fr. pour 2100 heures - c'est au tour des sous-traitants établis en France voisine de devoir adapter leurs rémunérations.

Et la reconnaissance en monnaie sonnante et trébuchante est pour le moins conséquente. A titre d'exemple, le protocole signé par l'entreprise GEMBUS - une filiale de RATP DEV - avec le syndicat français CGT prévoit le remboursement des heures de travail effectuées en Suisse par le personnel, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2014. «Après déduction de la prime kilométrique en vigueur jusqu'à présent, le personnel concerné touche entre 400 euros et 6000 euros d'arriérés pour l'année dernière», explique Valérie Solano, secrétaire syndicale SEV. C'est elle qui avait initié ce mouvement d'adaptation des salaires pour les sous-traitants avec siège en Suisse, lorsque les employé-e-s de RATP DEV avaient demandé l'adaptation de leurs rémunérations (voir *contact.sev* n°12/14). L'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) avait été saisi par le SEV et le SIT.

«Cette mobilisation a eu un impact de l'autre côté de la frontière. Les délégués syndicaux des sous-traitants avec siège en France ont contacté le SEV. Nous avons donc demandé à l'OCIRT d'intervenir. Cette action a donc permis de mettre la pression sur les entreprises, qui ont fini par se mettre autour de la table avec les syndicats français», précise Valérie Solano. Et la satisfaction est aussi de mise chez le personnel d'Annemasse TP2A dont l'accord est semblable à celui de GEMBUS. «Pour nous c'est très positif car notre prime a plus que doublé», se réjouit Michel Bouchaud, délégué syndical au sein d'Annemasse TP2A.

Victoires en cascades

Ces adaptations de salaires ont des conséquences qui dépassent les seules améliorations des fiches de paye du personnel concerné. En faisant grimper les salaires du personnel des sous-traitants,

la mobilisation des employé-e-s a eu pour effet de rendre la sous-traitance moins attractive. Le Parti libéral-radical avait demandé que la sous-traitance des lignes TPG puisse atteindre 20% (contre 10% aujourd'hui) pour faire notamment baisser les coûts d'exploitation. Résultat des courses: pour l'instant, le projet est en suspens auprès de la commission des transports. Entre les lignes et selon nos informations, il est plutôt au frigo...

Si le dossier est gelé c'est que les hausses de salaires du personnel des sous-traitants ayant siège en Suisse a été couvert par les TPG eux-mêmes. «Du coup, la sous-traitance perd vraiment de son attrait. Faire du dumping ne vaut plus la peine. On constate que le travail syndical, couplé à l'action de l'OCIRT favorise le recul de la sous-traitance et donc du dumping. Et ceci a été possible grâce à la qualité de nos

CCT qui fixent de très bonnes conditions, notamment salariales. Il n'est pas inutile de rappeler que la directive de l'OFT sur le salaire minimum dans la branche bus découle de l'analyse des salaires figurant dans les CCT négociées par le SEV!», se réjouit Valérie Solano.

Et dans ce contexte, il n'est pas inintéressant de mettre le doigt sur la problématique genevoise: des entreprises avec sièges en France effectuant du travail sur sol suisse doivent respecter les conditions en vigueur en Suisse.

L'OFT pourra-t-elle oublier le raisonnement fait par un organe cantonal d'inspection du travail lorsqu'elle édictera la directive des conditions usuelles dans le trafic marchandises? Pour rappel, le SEV a déposé plainte auprès de l'OFT contre les salaires trop bas versés par Crossrail à des mécaniciens italiens installés à Brigue.

Vivian Bologna

Photomystère: «Qu'avons-nous photographié?»



Le concours de *contact.sev*

Les photos de notre concours représentent un lieu ou un objet en rapport avec les transports publics et leur environnement.

Le ou la gagnant(e) tiré(e) au sort parmi les réponses correctes recevra

40 francs en chèques Reka.

Solution du concours paru dans *contact.sev* n° 3:

une déneigeuse devant le dépôt du chemin de fer de la Jungfrau sur le glacier de l'Eiger.

Le sort a désigné **Blaise Perret domicilié à Echallens, membre AS Ouest.**

Il remporte les chèques Reka.

Conditions de participation:

Par carte postale

Inscrivez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse sur une carte postale et retournez-la nous à: SEV, Photomystère, case postale, 3000 Berne 6.

Par e-mail

Envoyez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse par e-mail à: mystere@sev-online.ch

Sur Internet

Rendez-vous sur notre site www.sev-online.ch, cliquez sur l'encadré Photomystère qui se trouve à droite sous l'agenda et remplissez le formulaire.

Ce concours ne donne lieu à aucune correspondance.

Dernier délai de réception des réponses: mercredi 11 mars 2015